

La prévention intégrée dans la gestion des ressources humaines



9.1 Les Ressources Humaines (RH) et la santé au travail

9.1.1 Méthodologie

Que recouvre la notion de santé au travail ?

Comment le travail participe-t-il à l'altération ou à la construction de la santé d'un agent ?

Quel est le rôle des RH dans la santé au travail ?

Comment éviter une dégradation prématurée de la santé des agents par le travail ?

9.1.2 Annexes

Annexe I : Outils à disposition des RH

Annexe II : Fiches métiers du CNFPT intégrant la santé sécurité au travail

Filière administrative :

- Assistant(e) de gestion administrative
- Chargé(e) d'accueil
- Chargé(e) d'accueil social
- Secrétaire de mairie

Filière animation :

- animateur(trice) éducatif(ve)-accompagnement périscolaire

Filière culturelle

- Agent(e) de bibliothèque
- Archiviste
- Technicien(ne) de spectacle et d'événementiel

Filière médico-sociale :

- Aide-soignant(e)
- Agent(e) d'accompagnement à l'éducation de l'enfant (ATSEM)
- Agent(e) d'intervention sociale et familiale
- Aide à domicile
- animateur(trice) de Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Infirmier(ère)
- Assistant(e) éducatif(ve) petite enfance
- Technicien(ne) de laboratoire

Filière police municipale :

- Policier(ère) municipal(e)

Filière pompier :

- Intervenant(e) des opérations de secours

Filière sportive

- animateur(trice) éducateur(rice) sportif(ve)

Filière technique :

- Agent(e) funéraire
- Agent(e) d'exploitation des équipements sportifs et ludiques
- Agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers
- Agent(e) de collecte
- Agent(e) de propreté des espaces publics
- Agent(e) d'entretien des réseaux d'eau potable et assainissement
- Agent(e) de restauration
- Agent(e) de Surveillance des Voies Publiques (ASVP)
- Aide-laboratoire
- Animalier(ère)
- Chargé(e) de propreté des locaux
- Chargé(e) de support et services
- Conducteur(trice) d'engins
- Conservateur(trice) de cimetière
- Cuisinier(ère)
- Garde gestionnaire des espaces naturels
- Gardien(ne) d'immeuble
- Grimpeur(euse)-Elagueur(euse)
- Jardinier(ère)
- Manutentionnaire
- Opérateur(trice) en maintenance des véhicules et matériels roulants
- Ouvrier(ère) de maintenance des bâtiments
- Responsable de production végétale

9.2 Les fiches de poste

9.2.1 Méthodologie

Qu'est-ce qu'une fiche de poste ?

Qui rédige la fiche de poste ?

Comment rédige-t-on la fiche de poste ?

Quand mettre à jour la fiche de poste ?

9.2.2 Modèle de fiche de poste



9-1 Les Ressources Humaines et la santé au travail

9.1.1 Méthodologie

Les collectivités, quelle que soit leur taille, sont confrontées à de nombreux enjeux en matière de Ressources Humaines (RH) : reconversion, compétences de leurs agents, management de leurs équipes, allongement de la vie professionnelle, santé au travail ...

La santé et son lien étroit avec le travail, recouvre un champ d'interactions personnelles et professionnelles multiples : histoire, valeurs, expérience, conditions de travail, allongement du temps de travail, vieillissement, ...

Une partie de ces champs relevant des compétences RH, il semble que leur implication dans la politique de prévention soit incontournable.

Que recouvre la notion de santé ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé fait référence à un état de bien-être physique, mental et social, ce qui signifie qu'elle ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Une telle définition est bien entendu valide à un instant

«T» car elle évolue au cours du temps selon des processus de construction et d'altération du bien-être physique, mental et social.

Les parcours professionnels participent donc à la préservation ou à l'altération de la santé. A l'inverse, la santé peut provoquer des ruptures ou des réorientations dans la vie professionnelle (Cf. Chapitre 10).

Analyser les parcours professionnels des agents permet donc d'identifier les effets de l'organisation du travail, des changements successifs et des pratiques RH sur la santé et les compétences des individus.

Comment le travail participe-t-il à l'altération ou à la construction de la santé d'un agent ?

Les sources sont nombreuses mais on peut citer entre autres :

- le parcours professionnel et l'enchaînement de situations de travail ;
- l'acquisition de compétences ;
- les contraintes de travail : efforts physiques répétés, port de charges lourdes, postures pénibles, exposition au bruit, à la chaleur, aux produits, etc. ;
- les spécificités des populations au travail (sexe, âge, parcours, état de santé...), leur place dans le collectif et l'organisation du travail.

Analyser de façon individuelle, ces différentes sources permettent de prendre en compte les facteurs ayant un impact sur la santé des agents.

Ces analyses permettront ainsi :

- d'élargir les mesures de prévention identifiées à l'ensemble du collectif de travail ;
- d'anticiper l'acquisition de compétences en vue d'une reconversion.

L'enjeu est donc de dépasser des mesures correctives et ponctuelles, en anticipant de manière conjointe l'évolution des métiers et des conditions de travail, pour construire des trajectoires professionnelles valorisantes.

Toutefois d'autres facteurs peuvent avoir une influence sur la santé au travail : charge mentale, reconnaissance au travail...

Quel est le rôle des RH dans la santé au travail ?

Les services de RH ont un rôle complémentaire des autres acteurs de la prévention. En effet les indicateurs qu'ils possèdent (absentéisme, turn-over, données sur les accidents de service, sur les maladies professionnelles...) associés aux outils de la prévention (évaluation des risques, fiches individuelles d'exposition,...) permettent d'avoir une vision plus globale et à long terme de la santé au travail (Cf. Annexe I).

Par ailleurs, les services de RH agissent au cours de toutes les phases de la vie des agents, dont certaines sont en lien avec la santé au travail :

- le recrutement ;
- l'intégration ;
- la carrière ;
- le départ : lié aux transferts de compétences, à la suite d'un reclassement, de la retraite...

Ils ont pour ce faire des outils à leur disposition :

- le répertoire des métiers
- les profils de poste
- les fiches de poste
- l'évaluation des risques professionnels
- le plan d'actions de prévention
- le plan de formation
- le livret d'accueil
- l'entretien professionnel
- l'accompagnement ou la mise en binôme du nouvel embauché
- les déclarations d'accidents et de maladies professionnelles
- ...

Comment éviter une dégradation prématurée de la santé des agents par le travail ?

Considérer la santé comme une véritable ressource et richesse à entre-tenir et non comme une aptitude à tenir un emploi, serait le premier pas.

Pour cela, il est nécessaire de concevoir :

- des tâches dont le contenu donne des opportunités d'apprentissage et de reconnaissance ;
- des organisations qui favorisent l'intégration dans des collectifs ouverts aux coopérations et à la transmission des savoir-faire et des règles du métier ;
- des organisations qui tiennent compte des capacités, potentialités et aspirations de chacun.

S'il est normal de prévenir le vieillissement ou une usure prématurée grâce à l'atténuation de travaux ou de situations pénibles, il est aussi possible de faire de la relation entre travail et santé un cercle vertueux. L'organisation et l'environnement de travail deviennent ainsi une source de santé.

Cela nécessite d'inventer de nouveaux outils décloisonnant les approches RH, organisationnelles et de santé.

9.1.2 Annexes

- Annexe I : Outils à disposition des RH
- Annexe II : Fiches métiers du CNFPT déclinées en santé et sécurité au travail :

Filière administrative :

- Assistant(e) de gestion administrative
- Chargé(e) d'accueil
- Chargé(e) d'accueil social
- Secrétaire de mairie

Filière animation :

- Animateur(trice) éducatif(ve)-accompagnement périscolaire

Filière culturelle :

- Agent(e) de bibliothèque
- Archiviste
- Technicien(ne) de spectacle et d'événementiel

Filière médico-sociale :

- Aide-soignant(e)
- Agent(e) d'accompagnement à l'éducation de l'enfant (ATSEM)
- Agent(e) d'intervention sociale et familiale
- Aide à domicile
- Animateur(trice) de Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Assistant(e) éducatif(ve) petite enfance
- Technicien(ne) de laboratoire

Filière police municipale :

- Policier(ère) municipal(e)

Filière pompier :

- Intervenant(e) des opérations de secours

Filière sportive :

- Animateur(trice) éducateur(rice) sportif(ve)

Filière technique :

- Agent(e) funéraire
- Agent(e) d'exploitation des équipements sportifs et ludiques
- Agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers
- Agent(e) de collecte
- Agent(e) de propreté des espaces publics
- Agent(e) d'entretien des réseaux d'eau potable et assainissement
- Agent de restauration
- Agent(e) de Surveillance des Voies Publiques (ASVP)
- Aide laboratoire
- Animalier(ère)
- Chargé(e) de propreté des locaux
- Chargé(e) de support et services
- Conducteur(trice) d'engins
- Conservateur(trice) de cimetière
- Cuisinier(ère)
- Garde gestionnaire des espaces naturels
- Gardien(ne) d'immeuble
- Grimpeur(euse)-Elagueur(euse)
- Jardinier(ère)
- Manutentionnaire
- Opérateur(trice) en maintenance des véhicules et matériels roulants
- Ouvrier(ère) de maintenance des bâtiments
- Responsable de production végétale



Annexe I

Outils à disposition des Ressources Humaines

Phases	Lien avec la santé au travail	Outils	Définition
Le recrutement	La connaissance des compétences spécifiques et différentes habilitations ou formations réglementaires nécessaires au poste est une donnée incontournable.	Répertoire des métiers	Le répertoire des métiers territoriaux est élaboré par le CNFPT Outil générique de gestion des ressources humaines, il a pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • d'apporter une connaissance actualisée des métiers de la fonction publique territoriale ; • de proposer un vocabulaire et des références communes à l'ensemble des collectivités territoriales ; • de constituer un repère structurant dans le cadre d'une gestion anticipée des ressources humaines.
		Profil de poste	Il correspond aux exigences qualités requises pour tenir le poste de travail. La définition du profil de poste permet de fixer : <ul style="list-style-type: none"> • les exigences en qualifications requises (niveau de formation, niveau d'expérience, ...) ; • les qualités de personnalité en fonction des contraintes du poste et de son environnement.
L'intégration	Le risque d'accidents des nouveaux agents est particulièrement élevé durant les 6 premiers mois au poste de travail. Il est donc essentiel de les initier systématiquement à leurs nouvelles activités. Seules des consignes comprises et appliquées au quotidien s'avèreront efficaces.	Fiche de poste	Elle formalise les activités attendues d'un agent par son responsable et plus globalement par la direction (voir chapitre 9-2).
		Plan de formation	C'est un document de référence qui traduit la politique de la collectivité et les besoins de l'ensemble des agents en terme de formation. A ce titre les formations en santé et sécurité au travail doivent en faire partie.
		Livret d'accueil	Le livret d'accueil constitue une base documentaire de référence qui permettra au nouvel arrivant de répondre à ses principales questions et de faciliter son intégration (voir chapitre 5-1).
		Accompagnement	Une mise en binôme du nouvel embauché avec un agent plus expérimenté est à envisager dans les premiers temps. Cela favorise le partage d'expérience et permet de vérifier, en pratique, les connaissances acquises par le nouveau venu.

Phase	Lien avec la santé au travail	Outils	Définition
La carrière	Certains métiers sont identifiés comme potentiellement générateurs d'atteinte à la santé. Ils pourront impliquer à long terme un aménagement du poste et/ou un reclassement de l'agent. Cela sera d'autant plus facile si un travail régulier est fait entre les RH et l'agent pour faire évoluer son parcours professionnel. Les RH identifieront les métiers envisageables, les compétences à développer et les concours ou examens à passer.	Document unique d'évaluation des risques (Cf. Chapitre 2-1)	Il a deux fonctions principales : <ul style="list-style-type: none"> réaliser un bilan écrit de la situation générale de la collectivité en matière de santé et sécurité au travail, contribuer à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention.
		Plan d'actions de prévention	Il permet de tracer les actions de prévention à mettre en oeuvre.
		Entretien professionnel	Il est l'occasion, à un niveau plus opérationnel, de faire un point régulier sur les attentes des agents, la perception de leur trajectoire professionnelle, l'évaluation qu'ils font de l'évolution de leurs conditions de travail.
		Statistiques d'absentéisme	Elles peuvent aider les RH à identifier les activités à risques mais aussi à mesurer les évolutions dans le but de mettre en oeuvre des actions correctives.
		Bilan de compétences	Il permet l'analyse et l'évaluation des compétences professionnelles et personnelles, ainsi que des aptitudes et des motivations d'un agent. Il aboutit à la définition d'un projet professionnel.
		Validation des Acquis d'Expérience (VAE)	Cette démarche permet pour toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience en vue d'un certificat de qualification, d'un titre à finalité professionnelle ou de l'acquisition d'un diplôme.



ASSISTANTE / ASSISTANT DE GESTION ADMINISTRATIVE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°05/A/02](#)

Facteurs de risques professionnels

La liste suivante est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Horaires atypiques : Travail fragmenté
- Charge mentale : contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale ; Multiplicité des tâches ; Travail avec des logiciels inadaptés et/ou en constante évolution
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance sonore : téléphone, photocopieur, espace ouvert... ^(P)
- Contraintes posturales et articulaires : posture statique prolongée et/ou inadaptée ^(P)
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Manutentions manuelles et port de charges : ramettes papier, archives... ^(P)
- Gestes répétitifs : utilisation du clavier, souris... ^(P)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : ozone des photocopieurs ;
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)
- Ambiance climatique, thermique et humidité : température et degré d'humidité des locaux

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance climatique, thermique et humidité : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre...
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran...

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ergonomie de conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Organisation du travail : agencement des postes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...
- Équipements de travail : o outils informatiques ergonomiques
- Gestes répétitifs : alternances des tâches et des postures

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, porte-documents, casque téléphonique

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation des outils informatiques
- Liées à l'exposition à un risques spécifique ou à une ambiance de travail
 - Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
 - Ergonomie des postes de travail administratif
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Grippe
- Tuberculose (BCG)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



CHARGE / CHARGE D'ACCUEIL

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°06/A/02](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Charge mentale : multiplicité des tâches ; Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en astreintes ou permanence (P)
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance sonore (P) : téléphone, photocopieur, espace ouvert ... ;
- Contraintes posturales et articulaires (P) : posture statique prolongée et/ou inadaptée
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chute d'objet
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : ramette de papier, archives...;
- Exposition à des produits chimiques dangereux : Ozone des photocopieurs ;
- Gestes répétitifs (P) : utilisation du clavier, souris (P);

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesure au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre... ;
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran... ;
- Manutentions manuelles et port de charges, postures, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; outils informatiques ergonomiques
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Equipements de travail : outils informatiques ergonomiques
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Organisation du travail : agencement des postes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Autres : aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, portes documents, casque téléphonique sans fils

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation des outils informatiques
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours ;
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

•

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Grippe
- Coqueluche

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



CHARGÉE / CHARGE D'ACCUEIL SOCIAL

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°08/D/22](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Charge mentale : Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale, multiplicité des tâches, travail dans l'urgence
- Travail en équipe : travail en équipe pluridisciplinaire
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres (*notamment en fonction des saisons*),
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Co-activité : travail en relation avec d'autres agents, entreprises extérieures, usagers ;

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance sonore (P) : téléphone, photocopieur, espace de travail bruyant (*hall d'accueil...*)
- Gestes répétitifs (P) : utilisation du clavier, souris
- Contraintes posturales et articulaires : posture statique prolongée et/ou inadaptée
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (*grippe, gastro-entérite...*) et les animaux (*maladie de Lyme, rage...*)
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : ramette de papier, archives...;
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : ozone des photocopieurs

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre... ;
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran, confidentialité des locaux
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur, outils informatiques ergonomiques
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement (*pour assurer une confidentialité des échanges tout en gardant un contact avec les autres collègues*), ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention...*) ;
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, travail en transversalité, suivi médico-psychologique régulier, éviter les situations de travailleur isolé
- Equipements de travail : outils informatiques ergonomiques

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Autres :
 - soutien psychologique personnalisé,
 - aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, portes documents, casque téléphonique sans fils,
 - respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisation des outils informatiques ;
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - sensibilisation à la gestion des conflits (*agressions verbales et physiques*)
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°57 RG : affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Tuberculose (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Grippe

SUIVI POST PROFESSIONNEL



SECRETAIRE DE MAIRIE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°02/A/02](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Charge mentale : contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale ; Multiplicité des tâches ; Travail avec des logiciels inadaptés et/ou en constante évolution ; Travail en autonomie
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Horaires atypiques : horaires irréguliers, travail fragmenté

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Contraintes posturales et articulaires : posture statique prolongée et/ou inadaptée (P)
- Gestes répétitifs : utilisation du clavier, souris (P)
- Ambiance sonore : téléphone, photocopieur, espace ouvert ... (P)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : ozone des photocopieurs
- Manutentions manuelles et port de charges : ramette de papier, archives... (P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)
- Ambiance climatique thermique et humidité : température et degré d'humidité des locaux

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran...
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre...
- Ambiance climatique thermique et humidité : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Organisation du travail : agencement des postes, alternance des tâches, alternance de posture, gestion du temps, transversalité, communication...
- Equipements de travail : outils informatiques ergonomiques
- Gestes répétitifs : alternance des tâches et des postures

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel, des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, porte-documents, casque téléphonique

FORMATION / INFORMATION

- Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Ergonomie des postes de travail administratif
- Utilisation des outils informatiques
- incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours
- Gestes de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 57 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Grippe ;
- Tuberculose (BCG)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



ANIMATRICE / ANIMATEUR EDUCATIF(VE) ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)
[11/D/23](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Violence interne et externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Horaires atypiques : horaires décalés et/ou fragmentés
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale, disponibilité continue auprès des enfants

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Gestes répétitifs : habillage et déshabillage des enfants, couverture des livres, collage, découpage, ménage^(P)
- Ambiance sonore ^(P): restauration enfants, cours de récréation
- Contraintes posturales et articulaires^(P) : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, port d'enfants
- Manutentions manuelles et port de charges^(P): matériels, lits ...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Travail sur ou en bordure de voirie : accompagnement des enfants

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité^(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : analyse de l'activité au poste de travail
- Manutentions manuelles et port de charges^(P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

Mesures de prévention collectives

- Equipements de travail : matériels spécifiques et adaptés
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du corps : vêtements haute visibilité classe 2 minimum; adaptés en fonction des intempéries,
- Autres : fauteuils à roulettes à hauteur d'enfants, soutien psychologique personnalisé, respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP),
- Liés aux secours :
 - gestes de premiers secours;
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°57 RG : affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 RG : lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Toxi-infections alimentaires en cas de travail en collectivité

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Tuberculose (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

Vaccinations recommandées

- Rubéole
- Hépatite A

Suivi post professionnel

- Néant



AGENT(E) DE BIBLIOTHEQUE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°03/D30](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Rythme de travail :
 - travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres (*notamment en fonction des événements culturels*)
- Horaires atypiques :
 - Horaires irréguliers
- Travail en astreinte ou permanence :
 - Possibilité de travail le week-end
- Contraintes visuelles :
 - Travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux :
 - Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Contact avec un public en situation précaire, présentant des difficultés linguistiques, sociales ou présentant des déficiences, multiplicité des tâches

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance sonore (P) : téléphone, photocopieur, espace de travail bruyant (*hall d'accueil...*)
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public accueilli (*grippe, gastro-entérite...*)

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre... ;
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran, confidentialité des locaux

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux (dispositifs limitant le bruit au sol, murs et plafonds)
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur, outils informatiques ergonomiques
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement (*pour assurer une confidentialité des échanges tout en gardant un contact avec les autres collègues*), ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Locaux de travail : assurer la confidentialité des échanges avec le public tout en gardant un contact avec les autres collègues ;
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention...*) ;
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, travail en transversalité, suivi médico-psychologique régulier, éviter les situations de travailleur isolé

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Autres :
 - soutien psychologique personnalisé,
 - aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, portes documents, casque téléphonique sans fils,
 - respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des outils informatiques ;
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - sensibilisation à la gestion des conflits (*agressions verbales et physiques*)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Bacille de Calmette et Guérin (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Grippe

SUIVI POST PROFESSIONNEL



ARCHIVISTE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°03/D/32](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « (P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres périodes estivales, afflux de population, évènement médiatique
- Travail avec des logiciels inadaptés et/ou en constante évolution
- Violence internes et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance lumineuse
- Ambiance sonore (P) : téléphone, photocopieur, espace ouvert
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage
- Gestes répétitifs : utilisation du clavier, souris (P)
- Manutentions manuelles et port de charges (P) ramette de papier, archives...

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : Traitement acoustique des locaux, aménagement des locaux, choix du mobilier
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; Outils informatiques ergonomiques
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication

Mesures de prévention individuelles

- Autres : aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériels et de logiciels informatiques, mise à disposition de repose-pieds, porte-documents, casque téléphonique sans fil

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : Utilisation des outils informatiques
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail : Comportement adapté aux agressions verbales, Ergonomie des postes de travail administratif
- Liées aux secours : Gestes de premiers secours, Incendie : évacuation des locaux de travail, maniement des extincteurs

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Troubles psychologiques
- Conduites addictives
- Affections respiratoires liés à l'exposition de poussières et moisissures

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Suivi post professionnel



TECHNICIEN /TECHNICIENNE DE SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°03/D/29](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Coactivité : artistes, régisseur, autres techniciens, agents des structures d'accueil du spectacle ou de l'évènement
- Horaires atypiques : horaires irréguliers avec amplitude variable
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements fréquents sur les lieux de spectacle/évènement
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en astreintes ou permanence ^(P) : possibilité de travail de nuit ou de week-end
- Travail en équipe : équipe pluridisciplinaire, nécessité de se coordonner avec les autres spécialités professionnelles
- Travail en autonomie
- Charge mentale : multiplicité des tâches, contrainte de temps dans l'organisation du travail, rythme de travail soutenu, responsabilité de la sécurité des installations pour les professionnels et le public

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiances climatiques ^(P) : spectacles/événements en extérieur, température des locaux intérieurs (chaleur des projecteurs, chapiteaux...)
- Chute de plain-pied : encombrement des scènes et abords (câbles divers, matériel ...)
- Chute d'objets : matériels et équipements
- Conduite de véhicules : véhicule léger
- Contraintes posturales et articulaires ^(P) : station debout prolongée, posture courbée, posture accroupie, bras en l'air (montage et démontage des installations, stockage)
- Contraintes visuelles : travail sur écran (préparation des événements, notes, fiches techniques), éclairage (projecteurs ...)
- Équipements de travail : harnais, nacelles, PIRL, ...
- Gestes répétitifs ^(P) : utilisation du clavier, souris (préparation des événements, notes, fiches techniques)
- Incendie et explosion : groupes électrogènes, installations électriques, ...
- Intervention sur ou à proximité d'installation électrique

- Manutention manuelles et port de charges ^(P) : manutention de matériel et équipements sur les lieux de scène, stockage
- Travail en hauteur : installations éclairage, son, décors, ...

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Absentéisme : indicateur de risques psychosociaux
- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Débriefings quotidiens : retour et partage expériences interventions particulières
- Manutentions manuelles, port de charges et gestes répétitifs ^(P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre ...

Mesures de prévention collectives

- Ambiances climatiques : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement, de fourniture et d'organisation)
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chute d'objet: nacelles, échafaudages, plateforme individuelle roulante légère, garde-corps ...
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; alternance des tâches et des postures
- Conduite de véhicule : entretien et vérification périodique
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité, moyen de communication performant, véhicule adapté aux missions...
- Incendie et explosion : vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules ; respect de consignes de sécurité lors des interventions
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : casque
- Protection de la main : gants de manutention
- Protection du corps : vêtement adapté aux intempéries
- Protection du pied : chaussures de sécurité
- Autres : équipements de travail en hauteur, protection solaire, trousse de premier secours,

Formation / Information

- Liées à la conduite ^(P):
 - Equipement mobile automoteur, de levage et engin
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisation des équipements de travail,
 - Utilisation des équipements de protection individuelle ;
 - Utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur

- Utilisation des outils informatiques
- Liées à un risque spécifique ou une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Electrique (habilitation)
 - Travail en hauteur
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B
- Tuberculose (BCG)

Vaccinations recommandées

- Néant

Suivi post professionnel

- Néant



AIDE SOIGNANTE / AIDE-SOIGNANT

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°14/D/25](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Horaires atypiques :
 - Travail de nuit et week-end
 - Horaires décalés
- Rythme de travail variable :
 - contact avec la famille des résidents
 - relation complexe avec des résidents aux pathologies lourdes
- Chute de plain-pied :
 - Déplacements à pied permanents
- Charge mentale :
 - contact avec la famille des résidents
 - relation complexe avec des résidents aux pathologies lourdes
- Travail en équipe : travail en équipe pluridisciplinaire (assistant social, éducateur spécialisé, médiateur de rue...)
- Equipements de travail :
 - Entretien des locaux
 - Matériel de mobilisation des résidents (lève-malade, drap de manutention, verticalisateur, disque de transfert...)
- Incendie :
 - Organisation des secours avec l'évacuation des résidents

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Contraintes posturales et articulaires : mobilisation des résidents, accompagnement des résidents dans leurs activités quotidiennes
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par les résidents, le public accueilli (*grippe, gastro-entérite...*)
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : aide aux déplacements, aux activités quotidiennes
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : produits d'entretien en particulier dans le cadre de la prévention des infections nosocomiales

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ergonomie de l'aménagement des espaces de travail : dimensions, implantation, intimité des locaux
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur, équipement des chambres
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement (*pour assurer une confidentialité des échanges tout en gardant un contact avec les autres collègues*), ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Locaux de travail : assurer la confidentialité des échanges, l'intimité des résidents tout en gardant un contact avec les autres collègues ;
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*fauteuil roulant, verticalisateur, lève-malade, disque de transfert...*) ;
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, travail en transversalité (équipe interprofessionnelle), suivi médico-psychologique régulier,

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- EPI :
 - Tenue de travail complète
- Autres :
 - soutien psychologique personnalisé,
 - aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques,
 - respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation du matériel de mobilisation des résidents : lève-malade, drap de manutention, verticalisateur, disque de transfert
- Liées aux techniques et protocoles d'entretien des locaux :
 - prévention des infections nosocomiales
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°57 RG : affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Bacille de Calmette et Guérin (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Grippe
- Hépatite B

SUIVI POST PROFESSIONNEL



AGENTE / AGENT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION DE L'ENFANT

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°07/D/23](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en équipe : équipe pluridisciplinaire
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, multiplicité des tâches

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

Contraintes posturales et articulaires : port des enfants, entretien des bâtiments et des matériels... ^(P)

Manutentions manuelles et port de charges: enfants, jouets...

Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par les enfants

Chute de plein pied

Ambiance sonore : restauration des enfants, cours de récréation... ^(P)

Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien ... ^(P)

Équipements de travail : aspirateur, auto-laveuse, massicot...

Travaux sur ou en bordure de voirie : accompagnement des enfants

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

Manutentions manuelles, port de charges et gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail
Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

Ambiance sonore : traitement acoustique des locaux, mise en place de plusieurs services de restauration

Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...

Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation

Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)

Manutentions manuelles et port de charges : organisation de l'aménagement des rangements, mobilier léger ou sur roulettes pour faciliter la manutention, utilisation de matériel de manutention (diable, chariot...)

Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunette de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue de travail

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - o Utilisation des équipements de travail
 - o Utilisation des produits chimiques dangereux
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - o Prévention des risques liés à l'activité physique en petite enfance (PRAP)
 - o Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Liées aux secours
 - o Gestes de premiers secours
 - o Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATION OBLIGATOIRE

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Tuberculose (BCG)
- Rubéole

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



AGENTE / AGENT D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Complément santé au travail

Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°09/D/22

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés. Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « (P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

Co activité : autres agents, usagers

- Horaires atypiques : Horaires décalés et/ou fragmentés ; Horaires irréguliers ; Travail fragmenté
- Charge mentale : Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale ; Travail en autonomie ; Disponibilité continue auprès des enfants
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires (P) : posture statique prolongée et/ou inadaptée station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ... Port des enfants ; Entretien des bâtiments et du matériel Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Manutentions manuelles et port de charges (P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Gestes répétitifs (P) : analyse de l'activité au poste de travail

Mesures de prévention collectives

Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; alternance des tâches

- Equipements de travail : moyen de communication performant ; outils informatiques ergonomiques ;
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings,
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication..., suivi médico-psychologique régulier

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussure de sécurité ...
- Protection corps : combinaison de protection...
- Autres : Soutien psychologique personnalisé

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation des équipements de travail ;
 - Utilisation des équipements de protection individuelle ;
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Conseil sur les règles d'hygiène de vie
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
(http://www.bossons-fute.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=125-rg057&catid=18-tableauxmprg) Tableau n°65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
(http://www.bossons-fute.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=133-rg065&catid=18-tableauxmprg)

Autre maladie liée à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires Tuberculose (BCG)

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Vaccinations recommandées

- Rubéole

Suivi post professionnel

- Néant



AIDE A DOMICILE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du
CNFPT n°11/D/22](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « (P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Coactivité : usagers, familles, autres intervenants à domicile
- Horaires atypiques : horaires décalés et/ou fragmentés, horaires irréguliers
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en astreintes ou permanence ^(P): possibilité de travail de week-end
- Charge mentale : contact avec un public pouvant être en difficulté linguistique, sociale, mentale, polyopathie, en fin de vie ; travail en autonomie ; multiplicité des tâches ; contrainte de temps dans l'organisation du travail
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiances climatiques ^(P): trajets véhicule – domicile / accompagnement aux activités extérieures, domiciles surchauffés ou sans chauffage ...
- Ambiance sonore ^(P): télévision, appareils électroménagers
- Chute de plain-pied : glissade sur sol humide ...
- Chute d'objets
- Chute de hauteur
- Conduite de véhicules : véhicule léger
- Contraintes posturales et articulaires ^(P): station debout prolongée, posture courbée, posture accroupie, bras en l'air
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de déchets/matériels potentiellement contaminés, contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Exposition à des agents chimiques dangereux ^(P): produits d'entretien
- Gestes répétitifs ^(P): balayage, nettoyage des vitres,...
- Manutention manuelles et port de charges ^(P): usagers

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Manutentions manuelles, port de charges et gestes répétitifs ^(P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants
- Ambiances climatiques : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement, de fourniture et d'organisation)
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; alternance des tâches et des postures
- Conduite de véhicule : entretien et vérification périodique
- Exposition aux agents chimiques dangereux : respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS), substitution des produits dangereux, méthodes alternatives
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication..., suivi medico-psychologique régulier,
- Autres : respect des règles d'hygiène

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : combinaison de protection
- Protection autres : soutien psychologique personnalisé, respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à la conduite ^(P) :
 - Sécurité des conducteurs de transport de voyageurs
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisation des équipements de travail,
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à un risque spécifique ou une ambiance de travail :
 - Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques),
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - exposition biologique,
 - Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
- Tableau n° 4bis RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- Tableau n° 9 RG : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
- Tableau n° 12 RG : Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- Tableau n° 49 RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- Tableau n° 49 bis RG : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- Tableau n° 65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 66 RG : Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n° 84 RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
- Tableau n° 95 RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B
- Tuberculose (BCG)

Vaccinations recommandées

- Néant

Suivi post professionnel

- Néant



ANIMATRICE/ANIMATEUR DE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°04/D/23](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, disponibilité continue auprès des enfants
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires ^(P)
- Manutentions manuelles et port de charges : enfants, jouets,... ^(P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)
- Ambiance sonore : cris, pleurs, ...
- Chute de plain-pied
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien ^(P)

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran...

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes de Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Ergonomie de conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Organisation du travail : agencement des postes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...
- Ambiance sonore : traitement acoustique des locaux, choix du mobilier, aménagement des locaux
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...)
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, porte-documents, casque téléphonique
- Protection de la tête : lunette de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue de travail
- Autre : respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Gestes de premier secours
- Utilisation des produits chimiques dangereux
- Utilisation des équipements de protection individuelle
- Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours
- Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Ergonomie des postes de travail administratif

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélites (DTP)
- Hépatite B
- Rubéole
- Tuberculose (BCG)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



ASSISTANTE / ASSISTANT EDUCATIF (VE) PETITE ENFANCE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°06/D/23](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, disponibilité continue auprès des enfants
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Contraintes posturales et articulaires ^(P)
- Manutentions manuelles et port de charges : enfants, jouets,... ^(P)
- Travail en hauteur : accrochage des décorations...
- Travail sur ou en bordure de voie publique : accompagnement des enfants sur la voie publique
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)
- Ambiance sonore : cris, pleurs, ...
- Équipement de travail : aspirateur, auto laveuse...
- Chute de plain-pied
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien ^(P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes de Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Ambiance sonore : traitement acoustique des locaux, choix du mobilier, aménagement des locaux
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...)
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunette de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue de travail
- Autre : respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Gestes de premier secours
- Utilisation des produits chimiques dangereux
- Utilisation des équipements de protection individuelle
- Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Tuberculose (BCG)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélites (DTP)
- Hépatite B
- Rubéole

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



TECHNICIENNE / TECHNICIEN DE LABORATOIRE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°04/D/26](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : pics d'activités liées aux situations d'urgences ou aux commandes exceptionnelles
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance accrue (*respect des consignes et des protocoles*)

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance sonore : fatigue liée au bruit des machines (*centrifugeuse, agitateur, autoclave...*) (P)
- Contraintes posturales et articulaires : station debout ou assis avec position penchée en avant (P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de produits biologiques (*sang, urines, selles...*)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : manipulation d'acides (*acide chlorhydrique, acide sulfurique...*), de bases (*ammoniac, soude caustique, eau de javel...*), de solvants (*éthanol, éther, toluène...*), de colorants, de gaz (*azote, dioxyde de carbone, oxygène*), de médicaments, de radioéléments ... (P)
- Exposition à des rayonnements non ionisants : UV, infrarouges, micro-ondes
- Fatigue visuelle : travail sur écran (microscope, loupe ?)
- Manutention manuelle et port de charges : manutention du matériel (P)
- Equipements de travail : verre, bec bunsen, bain marie, four, autoclave,
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits chimiques

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ventilation : contrôle des installations
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : prélèvements bactériologiques (*paillasse, robinet...*)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre...
- Ergonomie des postes de travail : analyse du dimensionnement des postes de travail
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomique des postes de travail, matériel réglable pour les utilisateurs
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : mise en place de lavabos et distributeurs de savon à commande non manuelle, mise en place d'une signalisation où sont manipulés les agents biologiques, interdiction de manger boire ou fumer sur le lieu de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux (*choix des produits les moins toxiques*), mise en place de sorbonnes, ventilation des locaux, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et des notices de poste, locaux équipés de douche et de lave-œil pour la décontamination en cas d'exposition accidentelle, mise en place de conteneurs adaptés pour les produits souillés (*produits biologiques, produits chimiques...*), entretien et contrôle périodique des équipements de travail
- Exposition à des rayonnements non ionisants : capotage (ou écrans de protection) des équipements de travail sources de rayonnement non ionisants
- Exposition à des radioéléments : désignation d'une personne radiocompétente en cas de manipulation de radioéléments, contrôle périodique des équipements
- Fatigue visuelle : analyse et conception ergonomique de l'éclairage des locaux
- Manutention manuelle et port de charge : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention, pentes pour chargement...*), diminution du poids des charges
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité (autoclave, hotte aspirante, ...)
- Incendie et explosion : utilisation de locaux adaptés (*système de sécurité incendie, stockage de produits chimiques, respect des consignes, interdiction de fumer, d'utilisation de flamme nue...*), contrôle périodique des équipements de travail

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : masques, masques à visière anti-projections, lunettes
- Protection de la main : gants en latex, nitrile ou vinyle
- Protection du corps : combinaison de protection (*surbouise*) pour la manipulation des produits chimiques et lors de toute exposition à un risque biologique
- Protection du pied : chaussures de travail enveloppantes
- Autre : respect des règles d'hygiène (*interdiction de boire, manger et fumer sur le lieu de travail, lavage des mains*)

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des produits chimiques, exposition aux produits Cancérogènes Mutagènes et Repro-toxiques (CMR), utilisation des équipements de travail, utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail : information/formation sur les risques des agents biologiques et sur les bonnes pratiques d'hygiène, formation d'une personne radiocompétente en cas d'utilisation de radioéléments, information sur la prévention des Accidents d'Exposition au Sang (AES), ergonomie des postes de travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Liées aux secours : gestes de premiers secours, maniement des extincteurs et règles d'évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°4 bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- Tableau n°24 : Brucelloses professionnelles
- Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines micros bactéries atypiques
- Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères : opérations de désinfection
- Tableau n°43 bis : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
- Tableau n°45 : Infections
- Tableau n°55 : Affections professionnelles dues aux amibes
- Tableau n°57 : Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels
- Tableau n°76 : Maladies liées aux agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
- Tableau n°80 : Kératocojunctivites virales
- Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (*ou du caoutchouc naturel*)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Dermatoses irritatives en rapport avec le lavage et la désinfection répétés des mains
- Insuffisance veineuse

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (*DTP*)
- Tuberculose (*Bacille de Calmette et Guérin - BCG*)

Vaccinations recommandées

- Rubéole

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou agents CMR est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et est remise à l'agent à son départ de la collectivité.



POLICIERE / POLICIER MUNICIPAL(E)

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°02/E/34](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Horaires atypiques : horaires irréguliers (P)
- Rythme de travail variable : période estivale, afflux de population, évènement médiatique,...
- Travail en astreintes ou permanence : possibilité de travail de nuit et week end (P)
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Charge mentale : travail dans l'urgence ; traumatisme psychologique lors des interventions sur accidents ; contact avec un public pouvant être en difficulté, intervention suite à agression ou dépôt de plainte

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Manutentions manuelles et port de charges : dispositifs mobiles de contrôle de vitesse (radar) ; barrières de sécurité ^(P)
- Contraintes posturales et articulaires : actions de surveillance, circulation et maintien de l'ordre public ^(P)
- Chute de plain-pied
- Travaux sur ou en bordure de voirie
- Conduite de véhicule : poursuite de contrevenant, appels d'urgence
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires) ^(P)
- Ambiance sonore : interventions, stands d'exercice au tir ^(P)
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux ; contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : gaz lacrymogène ^(P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran, confidentialité des locaux...
- Manutention manuelle, postures, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Équipements de travail : moyen de communication performant, véhicule adapté aux missions...
- Locaux de travail : assurer la confidentialité des échanges avec le public tout en gardant un contact avec les autres collègues, installation sanitaire permettant de se changer après intervention
- Organisation du travail : réunions de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication ; suivi médico-psychologique régulier

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Armes de défense adaptées
- Gilet pare-balles
- Vêtements de travail adaptés aux missions confiées
- Soutien psychologique personnalisé

FORMATION / INFORMATION

- Liées à la conduite : conduite de véhicule lors de poursuite ; conduite de véhicule
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : formation de self défense, au tir et/ou au maniement d'armes de défense
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - o Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
 - o Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire
- Liées aux secours :
 - o gestes de premiers secours
 - o Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens d'extinction

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°42 Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- Tableau n°45 Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites
- Tableau n°56 Rage professionnelle

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Tuberculose (BCG)
- Hépatite B

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



INTERVENANTE / INTERVENANT DES OPERATIONS DE SECOURS

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT n°12/E/35](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Co-activité : travail en équipe, collaboration avec d'autres services publics, entreprises extérieures...
- Travail en astreintes ou permanence (P) : possibilité de travail de nuit et week-end
- Horaires atypiques : horaires irréguliers, travail de nuit, travail fragmenté, amplitude temporelle importante de certaines interventions
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée, déplacements fréquents
- Charge mentale : traumatisme psychologique lors des interventions sur accidents, travail exigeant une vigilance constante, contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale, travail dans l'urgence, travail demandant un esprit d'initiative, une maîtrise de soi et une adaptabilité importante, multiplicité des tâches...
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents
- Autre : cumul possible avec d'autres activités ou professions pour les sapeurs pompiers volontaires

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires...) (P)
- Ambiance sonore : véhicules (deux tons, groupes thermiques...), outils portatifs : tronçonneuses..., (P)
- Chute d'objet / effondrement : intervention dans des zones sinistrées
- Chute de plain-pied : intervention dans des milieux périlleux
- Conduite de véhicules et engins : conduite de véhicules prioritaires et d'engins spécifiques (plateforme élévatrice mobile de personne, ...)
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station debout pouvant être prolongée, intervention en milieux périlleux (forte pente, terrains accidentés, locaux enfumés qui nécessite d'être accroupi ou à genoux...) ...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : tétanos, contamination oto-rhino-

laryngologique, respiratoire ou cutanée au contact des personnes prises en charge, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, ...

- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : hydrocarbures, gaz d'échappement, fumées de combustion (polymères...), produits de nettoyage et de désinfection, produits dangereux en fonction de l'intervention (transport de matières dangereuses, radioactives...) ...
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : port de l'équipement de protection individuelle et manutention de charges lourdes (brancard, échelle, dévidoir, clé de portage, groupe électrogène...)
- Travaux sur ou en bordure de voirie
- Travail en hauteur : utilisation d'une plate-forme élévatrice de personne, travail sur corde (utilisation du lot de sauvetage), montée et descente du véhicule, intervention dans des milieux périlleux...
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier (P) : utilisation des véhicules ou d'outils portatifs (tronçonneuse...)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges, gestes répétitifs (P) : analyse de l'activité du poste de travail
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesures de vibrations à l'aide d'un vibromètre
- Autre : mesure de la charge physique en fonction des interventions (cardiofréquence-mètre...)

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants (cabine insonorisée, emplacement du deux tons...)
- Ambiances climatiques : cabines pour les engins (chauffage et climatisation)
- Chute de plain pied, de hauteur, glissades et chute d'objet : utilisation, autant que possible, d'une plateforme élévatrice mobile de personne, fournir du matériel conforme à la réglementation
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur (cabine suspendue, siège suspendu, accessibilité de la cabine et des matériels, dévidoirs équipés d'un système de freinage et sur système hydraulique ...), alternance des tâches, rotation du personnel
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité, utilisation des véhicules adaptés aux missions (véhicules visibles, repérables et identifiables), trousse de premiers secours, mise à disposition d'eau dans les véhicules
- Exposition à des produits chimiques dangereux : suivi médical par le Service de Santé et de Secours Médical, substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Organisation du travail : alternance des tâches, procédures écrites et expliquées, organisation des plannings, rotation du personnel, mise en place d'un soutien

psychologique à la suite d'interventions traumatisantes, recherche de nouvelles techniques opérationnelles

- Travaux sur ou en bordure de voirie : signalisation, arrêt de la circulation routière, engins équipés de d'avertisseur sonore de recul, véhicule léger de signalisation accompagnant les engins lents

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : casques de protection, lunettes ou visière de protection, protection auditive, appareil respiratoire isolant, masque à cartouche, masque anti poussières...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue d'intervention de base, vêtements de protection anti-feu, vêtements haute visibilité classe 2 minimum, vêtements de protection contre les intempéries, combinaison de protection contre les piqûres d'héminoptères, veste ou manchettes anti-coupure, pantalon ou jambières anti-coupure si tronçonnage, tenue de plongeur ...
- Autres : harnais de sécurité, longe et fixation, soutien psychologique individualisé, répulsifs à insectes, trousse de premier secours, alternance des postures

FORMATION / INFORMATION

- La formation initiale :
 - un module transverse comprenant des enseignements destinés à l'acquisition d'un socle de connaissances communes et notamment en matière de prompts secours ;
 - un module secours à personnes comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de secours en équipe ;
 - un module secours routier comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de secours sur réseaux routiers.
 - un module incendie comprenant :
 - des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de protection individuelle et collective ;
 - des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de sauvetages et mises en sécurité ;
 - des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière d'opération incendie ;
 - des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de moyens élévateurs aériens.
 - un module opérations diverses comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Les formations de spécialité visent l'acquisition de compétences opérationnelles et techniques dans les domaines suivants :
 - conduite ;
 - cynotechnie ;
 - encadrement des activités physiques ;
 - feux de forêts ;
 - formation ;
 - interventions en milieu périlleux ;
 - prévention ;
 - prévision ;
 - risques chimiques et biologiques ;
 - risques radiologiques ;
 - sauvetage aquatique ;
 - sauvetage déblaiement ;
 - secours en montagne ;
 - secours subaquatique ;

- systèmes d'information et de communication.
- Procédures adaptées de mise en oeuvre des matériels,
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP),
- Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°45 RG : infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
- Tableau n°57 RG : affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°69 RG : affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils,
- Tableau n°97 RG : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- Tableau n°98 RG : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Tuberculose (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Leptospirose
- Hépatite A
- Typhoïde et méningite A et C
- Rage
- Grippe

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin du service de médecine préventive et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



ANIMATRICE-EDUCATRICE / ANIMATEUR-EDUCATEUR SPORTIF (VE)

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
N°04/D/33](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, social, mentale
- Horaires atypiques : horaires irréguliers
- Multiplicité des tâches : activité physique, encadrement, apprentissage
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, social, mentale
- Agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : travail dépendant de la météo
- Ambiance sonore (P) : cris des enfants
- Contraintes posturales et articulaires (P) : Activité physique soutenue
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

Mesures de prévention collectives

- Ergonomie de la conception des locaux de travail : ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore,
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : anticipation des conditions climatiques

Mesures de prévention individuelles

- Autres : tenue de travail adaptée, Protection solaire,

Formation / Information

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Exposition au bruit
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leur reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau 57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Tuberculose (BCG)

Vaccinations recommandées

- Hépatite B
- Grippe
- Rubéole

Suivi post professionnel

- Néant



AGENTE/AGENT FUNERAIRE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°10/D/27](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : traumatisme psychologique lors des interventions, relation à la mort, contact avec un public en souffrance
- Charge mentale : organisation difficilement planifiable

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires (P))
- Ambiance sonore : fatigue liée au bruit des machines utilisées pour creuser les fosses ou détruire les monuments funéraires
- Chute de plain-pied : glissade sur sol mouillé, chute liée à l'effondrement des tombes rendant le sol inégal
- Conduite de véhicule ou d'engin : petits engins de chantier (tractopelle, ...), circulation
- Contraintes posturales et articulaires: pour sortir la terre de la fosse lorsque l'opération s'effectue à l'aide d'une pelle, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien des bras en l'air et marche sur sol inégal ... (P)
- Equipements de travail : outils (pelle, pioche, pied de biche, ...), masses, perforateurs, ...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux, déchets organiques (ossements, corps en décomposition, ...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux: produits désinfectants, liquides bactéricides et virucides utilisés pour désinfecter les corps, gaz de putréfaction, utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) pour l'entretien des cimetières ... (P)
- Gestes répétitifs: pour sortir la terre de la fosse lorsque l'opération s'effectue à l'aide d'une pelle (P)
- Manutentions manuelles et port de charges: réalisation de la fosse, déplacement de la terre retirée de la fosse, déplacement brouette, ouverture d'un caveau, manutention du cercueil ... (P)
- Travail en hauteur : chute dans les fosses, risque d'éboulement lorsque l'agent réalise la fosse ...

- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : certains équipements utilisés pour creuser les fosses et pour détruire les monuments funéraires (par exemple les perforateurs) provoquent des vibrations

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : prélèvements bactériologiques
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurages de vibrations à l'aide d'un vibromètre

Mesures de prévention collectives

- Ambiance climatique, thermique et humidité : Fournir suffisamment d'eau au personnel, organiser le travail sur les heures les moins chaudes (horaires d'été)
- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants
- Chute de plain-pied : évaluer l'état des sols, marches, espaces de circulation
- Conduite de véhicule ou d'engin : Afficher la limitation de vitesse à l'entrée du cimetière, organiser et afficher un plan de circulation pour les véhicules circulant dans l'enceinte du cimetière, entretien et contrôle périodique des équipements de travail
- Contraintes posturales et articulaires: analyse des postes de travail, matériel réglable pour les utilisateurs
- Equipements de travail : Mettre à disposition une trousse de secours, entretien et contrôle périodique des équipements de travail
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Mettre en place une procédure de sécurité pour la manutention des restes humains, mise en place de lavabos et distributeurs de savon, douches, interdiction de manger boire ou fumer sur le lieu de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux: Veiller à l'étiquetage des produits, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et des notices de poste,
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Manutentions manuelles et port de charges: Limiter la manutention notamment pour la manutention de la terre et des cercueils (utiliser des moyens d'aide à la manutention)
- Travail en hauteur : mettre en place des systèmes adaptés pour éviter l'éboulement de la terre dans la fosse à l'occasion du creusement (blindage, étais, ...)
- Suivi médico-psychologique régulier : Le travail en équipe ou l'organisation de moments de paroles entre les membres de l'équipe peut aider à rendre le travail moins difficile
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : choix des matériels moins vibrant ; équipements de réduction des vibrations : siège à suspensions pneumatiques, poignées anti-vibrations ...

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : masques, lunettes
- Protection de la main : gants de manutention, ...
- Protection du corps : combinaison de protection jetable à usage unique et détruite après chaque exhumation, vêtements haute visibilité
- Protection du pied : chaussures de travail enveloppantes
- Autre : respect des règles d'hygiène (*interdiction de boire, manger et fumer sur le lieu de travail, lavage des mains*), le travailleur ne doit jamais intervenir seul lorsque la fosse n'est

pas équiper pour éviter les éboulements (ou lui fournir un dispositif d'alarme pour travailleur isolé), trousse de premier secours, soutien psychologique personnalisé

Formation / Information

- Liées à la conduite : Equipement mobile automoteur, de levage et engin, autorisation de conduite
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des produits chimiques, utilisation des équipements de travail, utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail : information/formation sur les risques des agents biologiques et sur les bonnes pratiques d'hygiène, ergonomie des postes de travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (*PRAP*), conduite à tenir lors de la manipulation des corps et des cercueils
- Liées aux secours : gestes de premiers secours, maniement des extincteurs et règles d'évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°57 : Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Isolement, syndrome dépressif

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

Vaccinations recommandées

- Hépatite B
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (*DTP*)
- Leptospirose

Suivi post professionnel

- Néant



AGENTE / AGENT D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LUDIQUES

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°07/D/33](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un **(P)**.

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Travail fragmenté : Disponibilité en soirée et le week-end
- Travail isolé

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance thermique et humidité **(P)** : travail en extérieur
- Contraintes posturales et articulaires **(P)** :
 - entretien des équipements : station debout en permanence lors des tâches ménagères, avec flexion-extension et rotation du tronc
 - travaux de maintenance : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion
 - actions de surveillance et de maintien de l'ordre public
- Manutentions manuelles et port de charges **(P)** : chariot de ménage, containers de poubelles, tuyaux d'eau
- Exposition à des produits chimiques dangereux **(P)** : produits de nettoyage

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance thermique et humidité : mesures au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail
- Agents chimiques : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Débriefings quotidiens : retour et partage expériences interventions particulières

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Intervention sur ou à proximité d'installation électrique : entretien du matériel...
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ;
- Exposition à des produits chimiques dangereux :
 - substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ;
 - respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) : dosage, utilisation, stockage, transport, évacuation ... ;
 - installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail.
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention...*) ;
- Manutentions manuelles et port de charges : diminution du poids des contenants et sacs (produits chimiques, chariots de nettoyage, sacs poubelles ...)
- Organisation du travail :
 - éviter les situations de travailleur isolé
 - agencement des postes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la main : gant de protection chimique
- Protection corps : blouse de protection, vêtements haute visibilité classe 2 minimum; adaptés en fonction des intempéries, combinaison de protection...
- Protection du pied : chaussures de sécurité
- Protection autres : harnais ou baudrier, longe et fixation, crème solaire, répulsifs à insectes / acarien, trousse de premier secours (aspi venin éventuel)...

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - sensibilisation à la gestion des conflits (*agressions verbales et physiques*)
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Electrique (habilitation)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail
 - maniement des extincteurs

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 43 RG : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- Tableau n° 43 bis RG : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 95 RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
- Tableau n° 98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



AGENTE / AGENT D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT n°06/C/17](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Charge mentale : traumatisme psychologique lors des interventions sur accidents, travail exigeant une vigilance constante ; Multiplicité des tâches
- Horaires atypiques : travail posté,
- Travail en astreintes ou permanence : travail de nuit ou de week-end possible (P)
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements fréquents sur chantier
- Co-activité : autres agents, entreprises extérieures, usagers...

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Contraintes posturales et articulaires (P) : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ...
- Gestes répétitifs (P)
- Ambiance sonore : tronçonneuses, marteaux piqueurs, débroussailleuses, broyeurs, circulation (P)
- Manutentions manuelles et port de charges (P)
- Travaux sur ou en bordure de voirie
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail extérieur (intempéries, rayonnement ultraviolets solaires...) (P)
- Conduite de véhicules et engins
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier (P)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : hydrocarbures, solvants, gaz d'échappement, enrobé, peinture routière, produits phytosanitaires, ciment... (P)
- Travail en hauteur : pose et entretien des panneaux de signalisation...

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurage de vibrations à l'aide d'un vibromètre
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutention manuelle, port de charge et gestes répétitifs : analyse de l'activité du poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Organisation du travail : alternance des tâches
- Contraintes posturales et articulaires : alternance des tâches, analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissade et chute d'objet : nacelles, échafaudages, plateforme individuelle roulante légère, garde-corps ...
- Manutentions manuelles et port de charges : manutention assistée, diminution du poids des contenants et sacs (produits phytosanitaires, engrais ...)
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Travaux sur ou en bordure de voirie : signalisation, arrêt de la circulation routière, engins équipés de d'avertisseur sonore de recul, véhicule léger de signalisation accompagnant les engins lents
- Ambiance sonore : cabine d'engin insonorisée, choix des matériels les moins bruyants, capotage, calfeutrage, encoffrement des parties bruyantes
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : équipements de réduction des vibrations (siège à suspensions pneumatiques, poignées anti-vibrations, entretien régulier des machines...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Ambiances climatiques : cabines pour les engins, anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture), horaires d'été.

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : casque forestier, lunette ou visière de protection, protection auditive, masque à cartouche...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : vêtements haute visibilité classe 2 minimum, adaptés en fonction des intempéries, combinaison de protection, genouillères, veste ou manchettes anti-coupure, pantalon ou jambières anti-coupure si tronçonnage ...
- Autres : protection solaire, répulsifs à insectes,

FORMATION / INFORMATION

- Liées à la conduite :
 - Équipement mobile automoteur, de levage et d'engin (autorisation de conduite)
 - Sécurité du transport routier de marchandises

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - o Utilisation des équipements de travail
 - o Utilisation des équipements de protection individuelle
 - o Utilisation des produits chimiques dangereux
 - o Certiphyto
 - o Utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - o Exposition au bruit
 - o Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - o Exposition vibrations
 - o Exposition aux CMR (Cancérigènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction)
 - o Signalisation de chantier et balisage
- Liées aux secours :
 - o Gestes de premiers secours
 - o Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°4 bis RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- Tableau n°7 RG : Tétanos professionnel
- Tableau n°8 RG : Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)
- Tableau n°12 RG : Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques.
- Tableau n°15 RG : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
- Tableau n°15 bis RG Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
- Tableau n°16 RG : Affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillations dites phénoliques, naphtaléniques, acénaphténiques, anthracéniques et chryséniques), les brais de houille et les suies de combustion du charbon
- Tableau n°19 RG : Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n° 25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
- Tableau n°30 Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
- Tableau n°42 RG : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- Tableau n°45 RG : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites
- Tableau n°46 RG : Mycoses cutanées
- Tableau n°49 RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

- Tableau n°49 bis RG : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- Tableau n°57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°62 RG : Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
- Tableau n°63 RG : Affections provoquées par les enzymes
- Tableau n°65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°66 RG : Rhinite et asthmes professionnels
- Tableau n°69 RG : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils
- Tableau n°77 RG : Périonyxis et onyxis
- Tableau n°79 Lésions chroniques du ménisque
- Tableau n°84 RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales) ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; acétonitrile ; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers ; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde
- Tableau n°97 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- Tableau n°98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Cancer de la peau par exposition solaire

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Leptospirose
- Hépatite A
- Hépatite B

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérigènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin du service de médecine préventive et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



AGENTE / AGENT DE COLLECTE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°05/C/20](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante
- Travail en équipe : nécessité de se coordonner avec l'équipier et le conducteur
- Horaires atypiques : travail de nuit ^(P)
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnement ultras violets solaires...) ^(P)
- Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ^(P)
- Ambiance sonore : frottement des conteneurs, broyeur de la benne, circulation routière ^(P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de déchets potentiellement contaminés
- Manutentions manuelles et port de charges : conteneurs de 120 à 750 litres, poubelles ou sacs plastiques ^(P)
- Equipements de travail : benne à ordures, conteneurs
- Gestes répétitifs ^(P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et ports de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Équipements de travail : bennes à ordures sécurisées, signalées et régulièrement entretenues, tournées mécanisées avec des conteneurs roulants et des lève-conteneurs
- Organisation du travail : horaire de collecte, plan de tournée, recensement des points noirs (marche arrière, impasse...), suppression du «fini-parti», mode de conditionnement des déchets
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunettes de protection, masque à poussière
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : vêtements haute visibilité classe 2 minimum, adaptés en fonction des intempéries

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation de produits chimiques dangereux
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire,
 - Exposition biologique
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n°24 Brucelloses professionnelles
- Tableau n°45 RG : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites
- Tableau n°57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°66 Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°97 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- Tableau n°98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Mycoses cutanées des pieds

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATION OBLIGATOIRE

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Leptospirose

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



AGENTE / AGENT DE PROPRIÉTÉ DES ESPACES PUBLICS

Complément santé au travail

Renvoi vers la fiche métier
du CNFPT n° 02/C/20

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation, l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Co activité : autres agents, usagers
- Horaires atypiques : horaires décalés et/ou fragmentés
- Multiplicité des lieux de travail : déplacement sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Travail en équipe : nécessité de se coordonner avec l'équipier et le conducteur
- Travail isolé
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante (proximité voirie)
- Violence interne et/ou externe (agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs)

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : travail en extérieur (intempéries, rayonnement ultraviolets solaires et degré d'humidité des locaux)
- Ambiance sonore ^(P) : circulation routière
- Chute de plain pied
- Conduite de véhicules et engins : machines mobiles (balayeuse ...)
- Contraintes posturales et articulaires ^(P) : station debout prolongée ou piétinement, posture courbée, accroupie, en torsion, maintien des bras en l'air et marche sur sol inégal ...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : tétanos, leptospirose, morsure ou piqûre d'insecte ; virus, bactéries, déchets organiques
- Exposition à des agents chimiques dangereux ^(P) : utilisation de phytosanitaires, exposition à d'autres produits (carburant, huile, gaz d'échappement, produits de nettoyage, solvants...)
- Gestes répétitifs ^(P) : balayage
- Equipement de travail
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits
- Manutentions manuelles et port de charges ^(P) : conteneur de 120 à 175l, poubelles ou sacs plastiques
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier ^(P) : véhicule ; souffleur ...

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Exposition à des agents chimiques dangereux ^(P) : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Ambiance thermique et humidité ^(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore ^(P) : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutention manuelle et port de charges ^(P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier ^(P) : mesure de vibrations à l'aide d'un vibromètre

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore ^(P) : choix des matériels les moins bruyants ; encoffrement des parties bruyantes
- Ambiances climatiques ^(P) : cabines pour les engins, anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fournitures), horaires d'été
- Chute de plain pied, de hauteur, glissades et chute d'objet : fournir du matériel conforme à la réglementation ; garde-corps ...
- Contrainte posturales et articulaires ^(P) : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Equipements de travail : entretien et vérification périodiques (conduite de véhicule/engin); Trousse de secours dans la balayeuse
- Exposition aux agents chimiques dangereux ^(P) : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS), réglage et entretien des matériels servant au traitement,
- Incendie et explosion : locaux adaptés (charges de batteries, stockage produits chimiques ...) ; vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules ;
- Manutention manuelle et port de charges ^(P) : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...) ; diminution du poids des contenants et sacs
- Travaux sur ou en bordure de voirie : arrêt / déviation de la circulation routière, signalisation et balisage routière (chantier fixe et mobile)
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier ^(P) : choix de matériel moins vibrant, entretien des machines, siège à suspension

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : visières, lunettes, casquette, protection antibruit, masque respiratoire à cartouche adapté (solvant, phytosanitaire, ramassage dépôt sauvage (ex : amiante)) / masque anti-poussière
- Protection de la main : gants adaptés aux produits chimique (voir FDS), aux conditions climatiques, sous gants thermique
- Protection des pieds : chaussures ou bottes de sécurité adaptées
- Protection du corps : Vêtements haute visibilité classe 2 minimum; adaptés en fonction des intempéries, combinaison de protection...
- Autres protections : protection solaire, répulsifs à insecte

Formation / Information

- Liées à la conduite :
 - Equipement mobile automoteur, de levage et engin (autorisation de conduite),
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisations des équipements de travail ;
 - utilisation des équipements de protection individuelle ;
 - utilisation des produits chimiques ;
 - certiphyto ;
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;
 - Electricité (habilitation) ;
 - exposition au bruit
 - Signalisation de chantier et balisage
- Liées aux secours :
 - gestes de premier secours;
 - incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leur reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n° 7 Tétanos professionnel
- Tableau n° 12 Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- Tableau n° 19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n° 30 Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
- Tableau n° 30 BIS Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
- Tableau n° 42 Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- Tableau n° 45 Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites
- Tableau n° 46 Mycoses cutanées
- Tableau n° 56 Rage professionnelle
- Tableau n° 57 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 63 Affections provoquées par les enzymes
- Tableau n° 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 66 Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n° 69 Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils
- Tableau n° 77 Périonyxis et onyxis
- Tableau n° 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

- Tableau n° 95 Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
- Tableau n° 97 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- Tableau n° 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite A
- Hépatite B
- Leptospirose

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin du service de médecine préventive et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



AGENTE / AGENT D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°08/C/21](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Co-activité
 - Autres agents, entreprises, usagers
- Multiplicité des lieux de travail :
 - Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
 - Déplacements fréquents sur chantier
- Travail en astreinte ou permanence ^(P)
 - Possibilité de travail de nuit et week-end
- Travail en autonomie
- Travail isolé
- Activité physique soutenue
- Ambiance climatique, thermique et humidité :
 - Travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires)
 - Température et degré d'humidité des locaux
- Chute de plain-pied :
 - Déplacements à pied permanents
- Conduite de véhicule :
 - Véhicule de service pour intervenir sur le réseau
 - Véhicule technique, de type camion hydrocureur, chariot élévateur
- Contraintes posturales et articulaires : ^(P)
 - Station debout prolongée, postures courbées, travail en torsion
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux :
 - Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes
 - Virus bactéries, parasites avec la population et les animaux
 - Déchets organiques
 - Manipulation de déchets potentiellement contaminés



- Exposition à des produits chimiques dangereux : (P)
 - Produits entrant dans les processus de traitement Eau potable et assainissement
 - Gaz et fumées de soudage
- Incendie et explosion:
 - Organisation des secours
 - Locaux de stockage des produits
- Intervention sur ou à proximité d'installation électrique
- Manutentions manuelles et port de charges:
 - Matériel et matériaux
- Travaux sur ou en bordure de voirie
- Travail en hauteur
 - Ouvrages aériens : Château d'Eau, tour
 - Ouvrages souterrains

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Contraintes posturales et articulaires : intervention dans des ouvrages techniques
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : interventions sur réseau d'assainissement
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : matériel et matériaux
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : produits entrant dans les processus de traitement

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ergonomie de l'aménagement des espaces de travail : dimensions, implantation
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance climatique, thermique et humidité : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture), horaires d'été
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable, méthode de travail
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité, réglage et entretien du matériel servant au traitement, installations douche de sécurité, lave-oeil
- Incendie et explosion : locaux adaptés (stockage des produits), vérifications périodiques des installations et du matériel, organisation des secours, réalisation 2 exercices/an
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariots, transpalettes...*), *choix des conditionnements* ;
- Organisation du travail : planification du temps de travail, formalisation d'une procédure astreinte



MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- EPI :
 - Tenue de travail complète
 - Gants, lunettes, protection respiratoire, bottes
 - EPI spécifiques risque chimique en fonction des produits utilisés
 - EPI soudage

- Autres :
 - Respect des règles sanitaires et d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit
- Liées aux manutentions manuelles
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail
- Liées à la conduite d'engin (CACES avec autorisation de conduite)
- Liées à l'utilisation d'équipements de travail en hauteur : harnais, longe
- Liées à la circulation routière : balisage de chantier
- Liées à l'électricité : habilitation
- Permis de conduire



MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 57 : Affectations périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Bacille de Calmette et Guérin (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Grippe
- Hépatite B

SUIVI POST PROFESSIONNEL



AGENTE / AGENT DE RESTAURATION

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)

[N°11/D/24](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Horaires atypiques : travail de nuit

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance climatique, thermique et humidité : température et degré d'humidité des locaux ^(P)
- Ambiance sonore : restauration des enfants, hotte, aspirateur, auto-laveuse, ... (P)
- Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires: posture statique prolongée et/ou inadaptée ; station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ... ^(P)
- Equipements de travail : couteau, trancheuse, four.... (coupure et brûlure)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...); déchets organiques
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien ^(P)
- Manutentions manuelles et port de charges : mobilier, poubelles, linge,... ^(P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTÉOROLOGIE

- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomique des postes de travail, matériel
- Manutentions manuelles et port de charges gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance sonore : capotage, calfeutrage, encoffrement des parties bruyantes.
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ; respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Incendie et explosion : vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules ;

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la main : gants de manutention, gants de protection chimique, gants thermiques, gants anti-coupeure...
- Autres : Respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit
 - Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle
 - Formation à l'utilisation des produits chimiques dangereux
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours
 - Gestes de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n° 40 Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/Mycobacterium avium/intracellulare, /Mycobacterium kansasii, /Mycobacterium/Cxenopi, /Mycobacterium marinum,/Mycobacterium fortuitum)
- Tableau n° 46 Mycoses cutanées
- Tableau n° 57 Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 66 Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n° 77 Périonyxis et onyxis
- Tableau n° 88 Rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)
- Tableau n° 92 Infections professionnelles à Streptococcus suis
- Tableau n° 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite A

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



AGENTE / AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)
[N° 06/E/34](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « (P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers ou des autres agents
- Charge mentale : traumatisme psychologique lors des interventions
- Travail en équipe : alternance des équipiers
- Travail en astreintes ou permanence (P) : possibilité de travail de nuit et week end

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultras violets solaires)
- Ambiance sonore (P) : interventions
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage ...
- Contraintes posturales et articulaires (P) : action de surveillance, circulation et maintien de l'ordre public
- Équipement de travail : uniforme
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux

Facteurs de risques professionnels

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre et d'un hygromètre
- Ambiance sonore (P) : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou exposimètre
- Ambiance lumineuse (P) : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance mètre

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore (P) : traitement acoustique des locaux
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : anticipation des conditions climatiques
- Équipement de travail : moyen de communication performant, véhicule adapté aux missions
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes

Mesures de prévention individuelles

- Autres : soutien psychologique personnalisé, armes de défense adaptées, respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Utilisation des outils informatiques
- Utilisation des équipements de travail
- Formation de self défense
- Comportement adapté aux agressions verbales
- Sensibilisation à la gestion des conflits
- Gestes de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Néant

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Troubles du sommeil
- Troubles psychologiques
- Conduites addictives

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Hépatite B

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



AIDE DE LABORATOIRE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°06/D/26](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : pics d'activités liées aux situations d'urgences ou aux commandes exceptionnelles
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante (*respect des consignes et des protocoles*)

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance sonore (P) : machines (*centrifugeuse, agitateur, autoclave...*)
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station debout ou assise avec station penchée en avant
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de produits biologiques (*sang, urines, selles...*)
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : manipulation d'acides (*acide chlorhydrique, acide sulfurique...*), de bases (*ammoniac, soude caustique, eau de javel...*), de solvants (*éthanol, éther, toluène...*), de colorants, de gaz (*azote, dioxyde de carbone, oxygène*), de médicaments...
- Exposition à des rayonnements non ionisants : UV, infrarouges, micro-ondes
- Fatigue visuelle : travail sur écran (microscope, loupe ?)
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : matériel
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits chimiques

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ventilation : contrôle des installations

- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : prélèvements bactériologiques (*paillasse, robinet...*)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre...
- Ergonomie de l'aménagement du poste de travail : dimensions
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomique des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : mise en place de lavabos et distributeurs de savon à commande non manuelle, mise en place d'une signalisation où sont manipulés les agents biologiques
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux (*choix des produits les moins toxiques*), mise en place de sorbonnes, ventilation des locaux, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et des notices de poste, locaux équipés de douche et de lave-œil pour la décontamination en cas d'exposition accidentelle, mise en place de conteneurs adaptés pour les produits souillés (*produits biologiques, produits chimiques...*), entretien et contrôle périodique des équipements de travail
- Exposition à des rayonnements non ionisants : capotage (ou écrans de protection) des équipements de travail sources de rayonnement non ionisants
- Fatigue visuelle : analyse et conception ergonomique de l'éclairage des locaux
- Manutention manuelle et port de charge : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention, pentes pour chargement...*), diminution du poids des charges
- Incendie et explosion : utilisation de locaux adaptés (*système de sécurité incendie, stockage de produits chimiques, respect des consignes, interdiction de fumer, d'utilisation de flamme nue...*), contrôle périodique des équipements de travail

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : masques, masques à visière anti-projections, lunettes
- Protection de la main : gants en latex, nitrile ou vinyle
- Protection du corps : combinaison de protection (*surbouise*) pour la manipulation des produits chimiques et lors de toute exposition à un risque biologique
- Protection du pied : chaussures de travail enveloppantes
- Autre : respect des règles d'hygiène (*interdiction de boire, manger et fumer sur le lieu de travail, lavage des mains*)

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des produits chimiques, exposition aux produits Cancérogènes Mutagènes et Repro-toxiques (*CMR*)
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail : information/formation sur les risques des agents biologiques et sur les bonnes pratiques d'hygiène, information sur la prévention des Accidents d'Exposition au Sang (AES), ergonomie des postes de travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (*PRAP*)
- Liées aux secours : gestes de premiers secours, maniement des extincteurs et règles d'évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°4 bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- Tableau n°24 : Brucelloses professionnelles
- Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines micros bactéries atypiques
- Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères : opérations de désinfection
- Tableau n°43 bis : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
- Tableau n°45 : Infections
- Tableau n°55 : Affections professionnelles dues aux amibes
- Tableau n°57 : Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels
- Tableau n°76 : Maladies liées aux agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
- Tableau n°80 : Kératocojunctivites virales
- Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (*ou du caoutchouc naturel*)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Dermatoses irritatives en rapport avec le lavage et la désinfection répétés des mains
- Insuffisance veineuse

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (*DTP*)
- Tuberculose (*Bacille de Calmette et Guérin - BCG*)

Vaccinations recommandées

- Rubéole

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou agents CMR est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention est remise à l'agent à son départ de la collectivité.



ANIMALIERE / ANIMALIER

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°07/C/18](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Travail en astreinte ou permanence (P)
 - Possibilité de travail de nuit et week-end
- Travail en autonomie
- Travail isolé
- Activité physique soutenue
- Ambiance climatique, thermique et humidité :
 - Travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires)
 - Température et degré d'humidité des locaux
- Chute de plain-pied :
 - Déplacements à pied permanents
- Contraintes posturales et articulaires : (P)
 - Station debout prolongée, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux :
 - Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes
 - Virus bactéries, parasites avec la population et les animaux
- Incendie :
 - Organisation des secours

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Contraintes posturales et articulaires : soins apportés aux animaux
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par les animaux
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : livraison et distribution de la nourriture
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : médicaments et traitements médicaux à destination des animaux

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ergonomie de l'aménagement des espaces de travail : dimensions, implantation
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance climatique, thermique et humidité : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture), horaires d'été
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour les soins aux animaux, méthode de travail
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Incendie et explosion : locaux adaptés (stockage des produits), vérifications périodiques des installations et du matériel, organisation des secours, réalisation 2 exercices/an
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariots, transpalettes...*), *choix des conditionnements* ;
- Organisation du travail : planification du temps de travail, formalisation d'une procédure astreinte

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- EPI :
 - Tenue de travail complète
 - Gants, lunettes, protection respiratoire, bottes
- Autres :
 - Respect des règles sanitaires et d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit
- Liées à aux techniques et protocoles de soins aux animaux
- Liées aux manutentions manuelles
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 24 : Brucelloses professionnelles
- Tableau n° 56 : Rage professionnelle
- Tableau n° 57 : Affectations périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

- Tableau n° 88 : Rouget du porc (Erysipéloïde de Baker – Rosenbach)

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Bacille de Calmette et Guérin (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Grippe
- Hépatite B

SUIVI POST PROFESSIONNEL



CHARGE / CHARGE DE PROPRIÉTÉ DES LOCAUX

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°02/C/14](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Travail isolé
- Horaires atypiques: horaires décalés et/ou fragmentés
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Travail en hauteur
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires...)(P)
- Contraintes posturales et articulaires (P)
- Manutentions manuelles et port de charges : mobilier, poubelles, linge,... (P)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien(P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : déchets organiques(P)
- Vibrations transmises aux membres supérieurs : auto-laveuse, lustreuse,... (P)
- Gestes répétitifs : balayage, nettoyage des vitres,... (P)
- Ambiance sonore : aspirateur, auto-laveuse, lave-linge,... (P)
- Équipements de travail : aspirateur, auto-laveuse...
- Electricité : intervention sur ou à proximité d'installation électrique

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre,...
- Exposition à des produits chimiques dangereux ^(P) : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Manutentions manuelles et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Organisation du travail : définition des horaires, ...
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot,...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Équipements de travail : matériel spécifique et adapté (aspirateur, auto laveuse...)
- Travail en hauteur : travail depuis le sol (matériel télescopique),
- Contraintes posturales et articulaires: alternance des tâches et des postures
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunette de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue de travail

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation de produits chimiques dangereux
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
 - Utilisation des équipements de travail
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Electricité (habilitation)
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 45 Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites
- Tableau n° 46 Mycoses cutanées
- Tableau n°57 RG : Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 66 Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°95 RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines de latex (ou caoutchouc naturel)
- Tableau n° 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATION OBLIGATOIRE

- Néant

VACCINATION RECOMMANDÉE

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Tuberculose (BCG)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



CHARGÉE / CHARGE DE SUPPORT ET SERVICES DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°12/A/06](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail avec des logiciels inadaptés et/ou en constante évolution
- Multiplicité des tâches
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance lumineuse
- Ambiance sonore ^(P) : téléphone, photocopieur, espace ouvert
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage
- Gestes répétitifs ^(P) : utilisation du clavier, souris

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : traitement acoustique des locaux, aménagement des locaux, choix du mobilier
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; outils informatiques ergonomiques
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication

Mesures de prévention individuelles

- Autres : aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériels et de logiciels informatiques, mise à disposition de repose-pieds, porte-documents, casque téléphonique sans fil

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des outils informatiques
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail : ergonomie des postes de travail administratif
- Liées aux secours : gestes de premiers secours, Incendie : évacuation des locaux de travail, maniement des extincteurs

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Troubles psychologiques
- Conduites addictives

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Suivi post professionnel



CONDUCTRICE / CONDUCTEUR D'ENGINS

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)
[N°07/C/15](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée, déplacements fréquents sur chantier.
- Travail isolé / en équipe
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante,
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs.

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires)
- Contraintes visuelles : éblouissement, problème de visibilité
- Ambiance sonore (P) : bruit de l'engin, circulation
- Chute de plain-pied
- Conduite de véhicule : machines mobiles autoportées
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station assise prolongée, en torsion,
- Gestes répétitifs (P)
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : engin
- Travaux sur et en bordure de voirie :
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : carburants, huiles,
- Manutentions manuelles et port de charges (P).

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurage de vibrations à l'aide d'un vibromètre,
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou exposimètre,
- Manutentions manuelles et port de charges (P), Gestes répétitifs (P) : analyse de l'activité au poste de travail.

Mesures de prévention collectives

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : cabine pour les engins, ventilation, chauffage et climatisation,
- Vibrations transmises aux membres supérieur et au corps entier : choix des matériels moins vibrant, équipements de réduction des vibrations : siège à suspensions pneumatiques,
- Travaux sur ou en bordure de voirie : signalisation de chantier conforme à la 8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (chantier fixe et mobile).

Mesures de prévention individuelles

- Protection du pied : chaussure ou bottes de sécurité ...
- Protection corps : Vêtements haute visibilité classe 2 minimum; adaptés en fonction des intempéries,
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection de la tête : protection auditive
- Autres : protection solaire, répulsifs à insectes, respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à la conduite :
 - Equipement mobile automoteur, de levage et engin (autorisation de conduite)
 - Sécurité du transport routier de marchandises
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Signalisation de chantier et balisage

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau 16 : Affectation cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites « phénoliques », « naphthaléniques », « acénaphthéniques », « anthracéniques » et « chryséniques »), les brais de houille et les suies de combustion du charbon,
- Tableau 16 bis : Affectation cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon,
- Tableau 36 : Affectations provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse,
- Tableau 42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels,
- Tableau 44 : Affections consécutives à l'inhalation de poussières ou de fumées d'oxyde de fer,
- Tableau 97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier,
- Tableau 98 : Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Suivi post professionnel

- Néant



CONSERVATRICE/CONSERVATEUR DE CIMETIERE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°04/D/27](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Coactivité : usagers, intervenants des services de pompes funèbres (opérateurs et marbriers), agents des services techniques ou espaces verts, état civil, police (municipale ou nationale) ou tribunaux;
- Contact avec un public pouvant être en difficultés : familles en deuil ;
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée ;
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres ;
- Charge mentale : contact avec un public pouvant être en difficulté (familles en deuil), respect des dernières volontés du défunt, pouvoir de police sur le cimetière, travail en autonomie ; management ;
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers ;

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiances climatiques ^(P) : travail en extérieur lors des visites des cimetières ;
- Ambiance sonore ^(P) : téléphone, photocopieur ... ;
- Contraintes posturales et articulaires ^(P) : posture statique prolongée et/ou inadaptée ;
- Chute de plain-pied : glissade sur sol humide lors des visites des cimetières ;
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage ... ;
- Manutentions manuelles et port de charges ^(P) : registres, archives ... ;
- Exposition à des produits chimiques dangereux : Ozone des photocopieurs ;
- Gestes répétitifs ^(P) : utilisation du clavier, souris ;
- Conduite de véhicules : véhicule léger ;

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance sonore : mesure d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre ;
- Ambiance lumineuse : mesure au moyen d'un luxmètre ;
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran... ;
- Manutentions manuelles et port de charges, postures, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail ;

Mesures de prévention collectives

- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur, alternance des tâches et des postures ;
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage... ;
- Conduite de véhicule : entretien et vérification périodique ; ordre de missions ;
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication ;

Mesures de prévention individuelles

- Autres : aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, portes documents, casque téléphonique sans fils ;

Formation / Information

- Liées à un risque spécifique ou une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Gestion des conflits
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation des outils informatiques
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Grippe
- Tuberculose (BCG)

Suivi post professionnel

- Néant



CUISINIÈRE / CUISINIER

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°06/D/24](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Travail en équipe ou travail isolé
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, multiplicité des tâches, travail en autonomie, travail en constante évolution
- Co-activité : travail en relation avec d'autres agents, entreprises extérieures, usagers ;

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : température et degré d'humidité des locaux
- Ambiance sonore(P) : restauration des enfants, équipements...
- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public accueilli (*grippe, gastro-entérite...*)
- Manutentions manuelles et port de charges (P)
- Chute de plain-pied
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : produits d'entretien

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre... ;
- Ambiance climatique, thermique et humidité(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chutes d'objets : fournir du matériel conforme à la réglementation
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, respect des consignes des fiches de données sécurité (FDS), réglage et entretien des matériels servant au traitement, installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage,
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, travail en transversalité,
- Incendie et explosion : locaux adaptés, vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention...*) ;

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : combinaison de protection
- Autres : respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisation des outils informatiques,
 - utilisation des équipements de travail,
 - utilisation des équipements de protection individuelle,
 - utilisation des produits chimiques dangereux
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - exposition au bruit
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°57 RG : affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 RG : lésions eczématiformes de mécanismes allergiques
- Tableau n°19 RG : spirochètoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n°40 RG : maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/Mycobacterium avium/intracellulare, /Mycobacterium kansasii, /Mycobacterium/Cxenopi, /Mycobacterium marinum,/Mycobacterium fortuitum)
- Tableau n°46 RG : mycoses cutanées
- Tableau n°66 RG : rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°77 RG : périonyxis et onyxis
- Tableau n°88 RG : rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)
- Tableau n°92 RG : Infections professionnelles à Streptococcus suis

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Grippe
- Tuberculose (BCG)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant



GARDE GESTIONNAIRE DES ESPACES NATURELS

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°05/B/09](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Co activité : autres agents, entreprises extérieures, usagers
- Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale
- Horaires atypiques : horaires décalés et/ou fragmentés
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres ; périodes estivales, afflux de population
- Travail en astreinte ou en permanence ^(P) : possibilité de travail la nuit et le week-end
- Travail isolé
- Violence internes et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultras violets solaires)
- Chute de plain-pied
- Conduite de véhicule
- Equipements de travail : sécateur, tondeuse autoportée, tronçonneuse, harnais
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux, allergies aux parasites et aux plantes
- Gestes répétitifs ^(P) : tronçonnage
- Manutentions manuelles et port de charges ^(P) : déchets verts, matériel

- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier (P) : tondeuse, tronçonneuse, engin, véhicules

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre

Mesures de prévention collectives

- Equipement de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité ; moyen de communication performant, véhicules adaptés aux missions
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : choix de matériels moins vibrants ; équipements de réduction de vibrations : siège à suspensions pneumatiques, poignée anti-vibration

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : casque forestier, lunette ou visière de protection, protection auditive, masque à cartouche
- Protection de la main : gants de manutention, gant de protection chimique
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : veste ou manchette anti-coupure,
- Autres : Protection solaire, répulsifs à insectes, trousse de premier secours (aspi venin éventuel), respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à la conduite : équipement mobile automoteur, de levage et engin
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des outils informatiques, utilisation des équipements de travail, utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail : comportement adapté aux agressions verbales, prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Sensibilisation sur le risque de maladie de LYME Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Liées aux secours : Gestes de premiers secours, Incendie : évacuation des locaux de travail, maniement des extincteurs

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Conduites addictives
- Troubles psychologiques

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Leptospirose

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



GARDIEN(NE) D'IMMEUBLE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°05/B/13](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Contact avec un public en situation précaire, présentant des difficultés linguistiques, sociales ou mentales
- Travail en astreinte ou permanence ^(P) : astreinte de nuit, le week-end
- Travail dans l'urgence : intempéries (neige, verglas, tempête)
- Travail social important : intervention suite à agression, dépôts de plainte
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades : déplacements, escaliers, changement d'ampoules, lavage des vitres
- Contraintes posturales et articulaires ^(P) : station debout en permanence lors des tâches ménagères, avec flexion-extension et rotation du tronc
- Gestes répétitifs
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public accueilli (grippe, gastro-entérite...) et les animaux (maladie de Lyme, rage...)
- Manutentions manuelles et port de charges ^(P) : chariot de ménage, containers de poubelles, mobilier, tuyaux d'eau
- Exposition à des produits chimiques dangereux ^(P) : produits de nettoyage

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail
- Agents chimiques : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Débriefings quotidiens : retour et partage expériences interventions particulières
- Mesure de la charge physique au poste de travail : cardiofréquencemètre...

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ;
- Exposition à des produits chimiques dangereux :
 - substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ;
 - respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) : dosage, utilisation, stockage, transport, évacuation ... ;
 - installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail.
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention...*) ;
- Manutentions manuelles et port de charges : diminution du poids des contenants et sacs (produits chimiques, chariots de nettoyage, sacs poubelles ...)
- Organisation du travail :
 - éviter les situations de travailleur isolé
 - agencement des postes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la main : gant de protection chimique
- Protection corps : blouse de protection
- Protection du pied : chaussures de sécurité

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - sensibilisation à la gestion des conflits (*agressions verbales et physiques*)
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Electrique (habilitation)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail
 - maniement des extincteurs

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 43 RG : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- Tableau n° 43 bis RG : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n° 95 RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
- Tableau n° 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Troubles du sommeil

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



GRIMPEUSE-ELAGUEUSE / GRIMPEUR-ELAGUEUR

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
N°14/C/18](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Travail isolé
- Co activité : autres agents, entreprises extérieures, usagers
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Electricité : intervention sur ou à proximité d'installation électrique
- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultra-violets solaires...)
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier ^(P) : tronçonneuse, engin, véhicule...
- Ambiance sonore ^(P) : circulation routière
- Manutentions manuelles et port de charges ^(P) : déchets verts, matériels...
- Contraintes posturales et articulaires ^(P) : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien des bras en l'air et marche sur sol inégal
- Gestes répétitifs ^(P) : tronçonnage
- Travaux sur ou en bordure de voirie
- Travail en hauteur : élagage des arbres, des haies
- Equipement de travail : sécateur, tronçonneuse, harnais de sécurité

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et ports de charges ^(P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurages de vibrations à l'aide d'un vibromètre
- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre et d'un hygromètre...

Mesures de prévention collectives

- Intervention sur ou à proximité d'installation électrique : repérage et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)
- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier :
 - choix de matériels moins vibrant
 - équipements de réduction des vibrations : siège à suspensions pneumatiques, poignées anti-vibrations...
- Travaux sur ou en bordure de voirie : arrêt de la circulation sur route en travaux si nécessaire (élagage important), panneaux de signalisation, véhicules équipés de signaux lumineux...
- Travail en hauteur : utilisation de matériels et d'engins adaptés (nacelle, escabeau sécurisé avec garde-corps...)

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : casque, lunettes ou visière de protection, protections auditives (bouchons moulés individuels)
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures de sécurité
- Protection du corps :
 - veste ou manchettes anti-coupure, pantalon ou jambière anti-coupure
 - vêtements haute visibilité classe 2 minimum ; adaptés en fonction des intempéries
- Autres :
 - Equipement de travail en hauteur (harnais de sécurité)
 - Protection solaire, répulsifs à insectes
 - Trousse de premiers secours (aspi venin éventuel)

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisation des équipements de travail
 - utilisation des équipements de protection individuelle
 - utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
 - Exposition aux vibrations
 - Signalisation de chantier et balisage
- Liées aux secours : gestes de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leur reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°19..RG : Spirochétoses
- Tableau n°42..RG : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- Tableau n°53..RG : Affections dues aux rickettsies
- Tableau n°57..RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°66..RG : Rhinite et asthmes professionnels
- Tableau n°69..RG : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
- Tableau n°97..RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- Tableau n°98..RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

Vaccinations recommandées

- Leptospirose pour les agents travaillant dans les fossés et les étangs



JARDINIÈRE / JARDINIER

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°16/C/18](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un ^(P).

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des em- ployeurs
- Travail isolé
- Coactivités : autres agents, entreprises extérieures, usagers
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable : travaux saisonniers

AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupi, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ...^(P)
- Gestes répétitifs ^(P)
- Manutentions manuelles et port de charges^(P)
- Travaux sur ou en bordure de voirie
- Conduite de véhicules et engins : machines mobiles autoportées (tondeuses, nacelles,...)
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Travail en hauteur
- Équipements de travail : sécateur, tondeuse autoportée , tronçonneuse...
- Ambiance sonore : broyeur, souffleur ... ^(P)
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : tondeuse, tronçonneuse, engin, véhicule ^(P)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides,..) ; Exposition à d'autres produits (carburants, gaz d'échappement, ...)^(P)

- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, allergies aux parasites et aux plantes...
- Electricité : intervention sur ou à proximité d'installations électriques
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits, locaux de charge batterie, brûlage des déchets verts
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultra-violetes solaires...) ^(P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Manutentions manuelles, port de charge et gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre.
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurage de vibrations à l'aide d'un vibromètre.
- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Travail en hauteur :
 - o travail depuis le sol (équipement télescopique)
 - o Utilisation de matériels et d'engins adaptés (nacelle, échafaudage, garde-corps,...)
- Équipements de travail :
 - o Vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité
- Manutentions manuelles et port de charges :
 - o utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...)
 - o diminution du poids des contenants et sacs (produits phytosanitaires, engrais ...)
- Contraintes posturales et articulaires :
 - o analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Gestes répétitifs :
 - o alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Travaux sur ou en bordure de voirie :
 - o arrêt de la circulation sur route en travaux si nécessaire (élagage important)
 - o signalisation de chantier conforme à la 8^{ème} partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (chantier fixe et mobile)
- Ambiance sonore :
 - o choix des matériels les moins bruyants
 - o capotage, calfeutrage, encoffrement des parties bruyantes.
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier :
 - o choix de matériels moins vibrants
 - o équipements de réduction des vibrations (siège à suspensions pneumatiques, poignées anti-vibrations)
- Exposition à des produits chimiques dangereux :

- o substitution des produits dangereux, méthodes alternatives
- o respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- o réglage et entretien des matériels servant au traitement
- o installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail
- Intervention sur ou à proximité d'installations électriques :
 - o repérage et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)
 - o matériel adapté si intervention sur ligne électrique
 - o entretien du matériel
- Incendie et Explosion :
 - o locaux adaptés (charges de batteries, stockage produits chimiques ...)
 - o vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules
 - o respect de consignes sur chantier : interdiction de fumer, d'utilisation de flamme nue, de téléphone portable, de déversements de carburants ...
- Ambiance climatique, thermique et humidité :
 - o cabines pour les engins, anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture), horaires d'été
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : casque forestier, lunette ou visière de protection, protection auditive, masque à car- touche...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité ...
- Protection corps : veste ou manchette anti-coupure, pantalon ou jambière anti-coupure... ; vêtements haute visibilité classe 2 minimum adaptés en fonction des intempéries ; combinaison de protection...
- Autres : Équipement travail en hauteur ; protection solaire, répulsifs à insectes

FORMATION / INFORMATION

- Liées à la conduite : équipement mobile automoteur, de levage et engin (autorisation de conduite)
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - o Utilisation des équipements de travail
 - o Utilisation des équipement de protection individuelle
 - o Utilisation de produits chimiques dangereux
 - o Utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur
 - o Certiphyto
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - o Exposition au bruit
 - o Electricité (habilitation)
 - o Signalisation de chantier et balisage
 - o Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - o Exposition aux vibrations
 - o Exposition aux CMR (Cancérogène, Mutagène, dangereux pour la Reproduction)
 - o Sensibilisation sur le risque de maladie de LYME

- Liées aux secours
 - o Gestes de premiers secours
 - o Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens d'extinction

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°9 : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques ;
- Tableau n°19 : Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses) ;
- Tableau n°34 : Affections provoquées par les phosphates et dérivés d'alcoyle et dérivés et autres organophosphorés ;
- Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels ;
- Tableau n°56 : Rage professionnelle ;
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures ;
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique ;
- Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels ;
- Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils ;
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque ;
- Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel ;
- Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ;
- Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Tétanos
- Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- Cancers cutanés liés à l'exposition solaire

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B
- Leptospirose
- Grippe
- Tuberculose (BCG)
- Encéphalite à tiques (selon la région)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



MANUTENTIONNAIRE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°04/C/14](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Multiplicité des lieux de travail : déplacement sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Travail en équipe

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Manutentions manuelles et port de charges (P) : mobilier, matériel de fête et cérémonie
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P)
- Ambiance sonore (P)
- Gestes répétitifs (P)
- Conduite de véhicule : engin de manutention, véhicule de transport
- Équipement de travail :

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et ports de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : Traitement acoustique des locaux
- Manutentions manuelles et ports de charges utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...), diminution du poids des contenants et sacs
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité, moyen de communication performant, véhicule adapté aux missions..., Outils informatiques ergonomiques, Matériel spécifique et adapté
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : cabines pour les engins, anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture)

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussure ou bottes de sécurité ...
- Protection corps : combinaison de protection...
- Autres : Respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à la conduite :
 - Equipement mobile automoteur, de levage et engin (autorisation de conduite)
 - Sécurité du transporteur routier de marchandises
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation des outils informatiques
 - Utilisation des équipements de travail
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Exposition au bruit
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- [Tableau n°57](#) RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- [Tableau n°98](#) RG : Affections chroniques du rachis lombaires provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin du service de médecine préventive et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



OPERATRICE / OPERATEUR EN MAINTENANCE DES VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°02/C/15](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Travail en astreintes ou permanence (P)
- Charge mentale : travail en autonomie, travail en équipe, travail dans l'urgence

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance sonore (P)
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : exposition à d'autres produits (carburants, huile, gaz d'échappement, produits de nettoyage, solvants,...)
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits, locaux de charge de batterie,...
- Manutentions manuelles et port de charges (P)
- Chute de plain-pied
- Équipements de travail : outils, matériel de soudure,...
- Chute de hauteur : travail en bordure de fosse
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyse des vapeurs, gaz, poussières
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurage des vibrations à l'aide d'un vibromètre
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : traitement acoustique des locaux
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomique des postes de travail
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité
- Exposition aux produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ; respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS), réglage et entretien des matériels servant au traitement, installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail.
- Incendie et explosion : locaux adaptés (charges de batteries, stockage produits chimiques ...); stations de carburants conformes aux normes en vigueur ; vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules ;
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...) diminution du poids des contenants et sacs

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : protection auditive, lunette ou visière de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du corps : combinaison de protection
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Autre : respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Gestes de premiers secours • Liés à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation de produits chimiques dangereux
 - Utilisation des équipements de protection individuelle
 - Utilisation des équipements de travail
- Liés à l'exposition à un risques spécifique ou à une ambiance de travail
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Exposition au bruit
 - Exposition aux CMR (Cancérogènes Mutagènes et toxiques pour la Reproduction)
 - Exposition aux vibrations
- Liés aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- [Tableau n°12](#) RG : Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques : dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), tribromométhane (bromoforme), dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle), chloro-2-butadiène-1-3 (chloroprène)
- [Tableau n°30](#) RG : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
- [Tableau n°36](#) RG : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- [Tableau n°42](#) RG : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- [Tableau n°57](#) RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- [Tableau n°64](#) RG : Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- [Tableau n°69](#) RG : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
- [Tableau n°79](#) RG : Lésions chroniques du ménisque
- [Tableau n°84](#) RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales) ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; acétonitrile ; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers ; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde
- [Tableau n°98](#) RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
-

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérigènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin du service de médecine préventive et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



OUVRIER(ERE) POLYVALENT(E)

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)
[N° 09/C/19](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Horaires atypiques : Travail de nuit , Horaires décalés et/ou fragmentés, Horaires irréguliers
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable :travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres, période estivale, afflux de population, évènement médiatique
- Travail en astreintes ou permanence ^(P) : possibilité de travail de nuit et week-end
- Travail isolé
- Charge mentale : Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale, Multiplicité des tâches ,Travail dans l'urgence, Travail en autonomie
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité ^(P) : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultras violets solaires, température et degré d'humidité des locaux
- Ambiance sonore ^(P)
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires ^(P) : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ...Entretien des bâtiments et du matériel
- Equipements de travail : sécateur, tondeuse autoportée, tronçonneuse...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux :Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux , allergies aux parasites et aux plantes, Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...), Manipulation de déchets potentiellement contaminés
- Exposition à des produits chimiques dangereux ^(P) : utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...), exposition à d'autres produits (carburants, huiles, gaz d'échappement, produits de nettoyage, solvants ...), Produits d'entretien
- Gestes répétitifs ^(P) :balayage, nettoyage des vitres,
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits, locaux de charge batterie, chantier espace vert.
- Electricité : Intervention sur ou à proximité d'installation électrique

- Manutentions manuelles et port de charges (P) : mobilier, poubelles, containers de 120 à 175 litres, poubelles ou sacs plastiques
- Travail en hauteur
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Manutention : analyse de la manutention manuelle au poste de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P)
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Gestes répétitifs (P) : analyse de l'activité au poste de travail

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants ; Traitement acoustique des locaux
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chute d'objet : nacelles, échafaudages, plateforme individuelle roulante légère, garde-corps ... Limiter le travail en hauteur, Fournir du matériel conforme à la réglementation
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; Alternance des tâches
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité ; Matériel spécifique et adapté ; Trousse de 1^{er} secours
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ; respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) ; réglage et entretien des matériels servant au traitement, installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail.
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Incendie et explosion : vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : lunette ou visière de protection, protection auditive, masque à cartouche...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection corps : veste ou manchette anti-coupure, pantalon ou jambière anti-coupure... combinaison de protection...
- Autres : Equipement travail en hauteur, Respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : Utilisation des équipements de travail ; Utilisation des équipements de protection individuelle ; Utilisation des produits chimiques dangereux ; Utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail ; Electricité (habilitation) ; Exposition au bruit ; Prévention des risques liés à l'activité physique

(PRAP) ; Exposition biologique ; Exposition aux vibrations ; Exposition aux CMR (Cancérogène Mutagène, dangereux pour la Reproduction)

- Liées aux secours : Gestes de premiers secours, incendie et évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

Tableau n°4 bis RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

Tableau n°9 RG : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques.

Tableau n°12 RG : Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogènes

Tableau n°32 RG : Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

Tableau n°49 RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

Tableau n°49 bis RG : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine

Tableau n°65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Tableau n°66 RG : Rhinite et asthmes professionnels

Tableau n°84 RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Tableau n°95 RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- néant

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Vaccinations recommandées

- Hépatite B

Suivi post professionnel

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin du service de médecine préventive et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



RESPONSABLE DE PRODUCTION VEGETALE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°11/C/18](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des em- ployeurs
- Travail isolé
- Co activité : autres agents, entreprises extérieures, usagers
- Rythme de travail variable : travaux saisonniers

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupi, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ...^(P)
- Gestes répétitifs ^(P)
- Manutentions manuelles et port de charges^(P)
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Équipements de travail : sécateur, ...
- Exposition à des produits chimiques dangereux : utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides,..) ; Exposition à d'autres produits (carburants, gaz d'échappement, ...) ^(P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, allergies aux parasites et aux plantes...
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultra-violetes solaires...) ^(P)

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Manutentions manuelles, port de charge et gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Équipements de travail :
 - o Vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité
- Manutentions manuelles et port de charges :
 - o utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...)
 - o diminution du poids des contenants et sacs (produits phytosanitaires, engrais ...)
- Contraintes posturales et articulaires :
 - o analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Gestes répétitifs :
 - o alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Exposition à des produits chimiques dangereux :
 - o substitution des produits dangereux, méthodes alternatives
 - o respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
 - o réglage et entretien des matériels servant au traitement
 - o installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail
- Incendie et Explosion :
 - o locaux adaptés (charges de batteries, stockage produits chimiques ...)
 - o vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules
- Ambiance climatique, thermique et humidité :
 - o cabines pour les engins, anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture), horaires d'été
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunette ou visière de protection, masque à car- touche...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité ...
- Protection corps : combinaison de protection...
- Autres : protection solaire, répulsifs à insectes

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - o Utilisation des équipements de travail
 - o Utilisation des équipement de protection individuelle
 - o Utilisation des produits chimiques dangereux
 - o Certiphyto

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - o Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - o Exposition aux CMR (Cancérogène, Mutagène, dangereux pour la Reproduction)
 - o Sensibilisation sur le risque de maladie de LYME
- Liées aux secours
 - o Gestes de premiers secours
 - o Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens d'extinction

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°9 : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques ;
- Tableau n°19 : Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses) ;
- Tableau n°34 : Affections provoquées par les phosphates et dérivés d'alcoyle et dérivés et autres organophosphorés ;
- Tableau n°56 : Rage professionnelle ;
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures ;
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique ;
- Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels ;
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque ;
- Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel ;
- Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Tétanos
- Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- Cancers cutanés liés à l'exposition solaire

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B
- Leptospirose
- Grippe
- Tuberculose (BCG)
- Encéphalite à tiques (selon la région)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et remise à l'agent à son départ de la collectivité.



9.2. La fiche de poste de travail

9.2.1 Méthodologie

Qu'est ce qu'une fiche de poste ?

Une fiche de poste est un document clair, concis, écrit en langage simple et compréhensible, qui permet à l'encadrement et à l'agent de définir les missions liées à un poste de travail et les principales conditions nécessaires à mettre en œuvre pour les mener à bien.

Ainsi, une fiche de poste pourra contenir les informations suivantes :

- Description du poste de travail ;
- Description de l'environnement de travail,
- Description des exigences liées au poste de travail (consignes de sécurité, obligations et interdictions,...) ;
- Description des compétences requises pour exercer ce travail ;
- Description des conditions de travail (horaires, relations, permis nécessaires, équipements de protection individuelle,...) ;
- Description des formations nécessaires à suivre pour exercer ce travail.

Qui rédige et met en place la fiche de poste ?

La fiche de poste peut être élaborée et mise en place par l'encadrement en collaboration avec les agents. A la suite de la réalisation de fiches pour chaque poste de travail de la collectivité, il est nécessaire de consulter le CT/CHSCT pour avis.

Qui en est destinataire ?

La fiche de poste doit être communiquée aux agents concernés, à l'encadrement et à l'autorité territoriale.

Tous les acteurs de la santé sécurité au travail peuvent avoir accès à ce document.

Quel est l'intitulé d'une fiche de poste?

La fiche de poste est un document incontournable en matière de ressources humaines mais aussi dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Elle représente un réel enjeu pour l'ensemble des acteurs d'une collectivité :

- Autorité territoriale ;
- Encadrement ;
- Agents ;
- Service des ressources humaines ;
- Médecin du service de médecine préventive ;
- Acteurs de la prévention (CP/AP, CHSCT, ACFI, ...).

En effet, la fiche de poste représente un outil de gestion collective. Elle permet non seulement la clarification des missions mais aussi du mode d'organisation, en y intégrant les aspects santé et sécurité au travail.

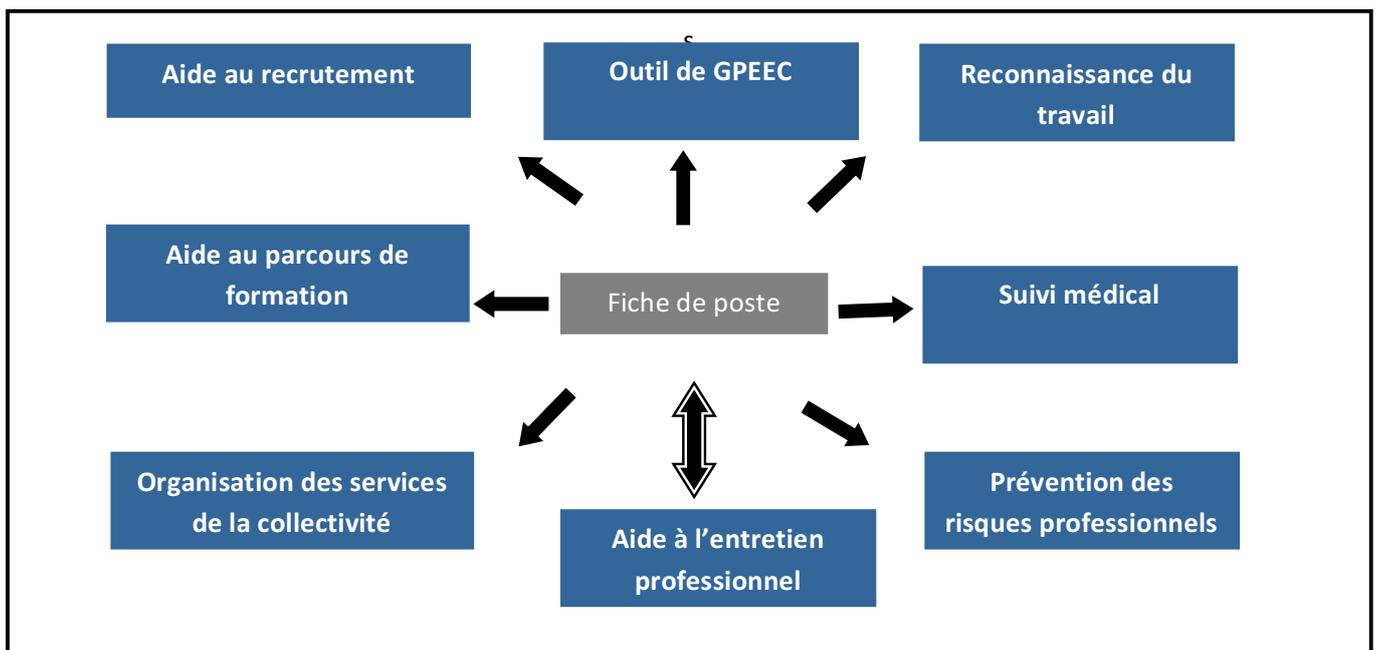


Figure 1 : La fiche de poste : un outil transversal

Quand en discuter ?

Il est indispensable de remettre à jour régulièrement la fiche de poste pour qu'elle soit toujours en adéquation avec les missions de l'agent et les moyens dont il dispose pour les réaliser.

A minima, cette mise à jour doit se faire annuellement lors de l'entretien professionnel. Ce dernier constitue un moment privilégié de dialogue personnalisé entre l'encadrement et l'agent.

En effet, lors de cet échange, sont abordées toutes les composantes du travail, notamment la dimension santé et sécurité (EPI, consignes, formation...). Ainsi, intégrer la santé sécurité au travail dans la fiche de poste permet d'impulser une réelle politique de prévention.

Pourquoi intégrer la santé sécurité au travail dans la fiche de poste ?

Par définition, la fiche de poste constitue l'outil de référence en matière de ressources humaines. Elle permet de clarifier les missions et les activités de l'agent.

Mais notons qu'au-delà de cet enjeu, la fiche de poste a un rôle important à jouer en matière de santé et de sécurité au travail.

La fiche de poste : un outil au service de la santé et de la sécurité au travail

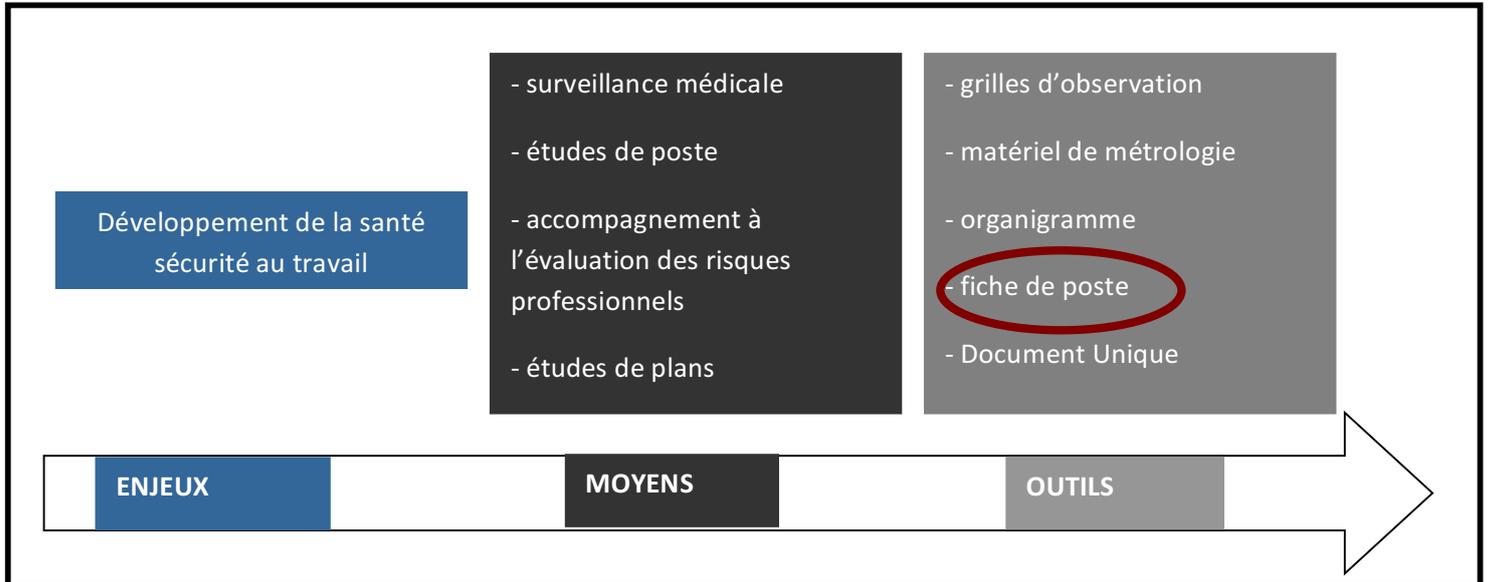


Figure 2 : le positionnement de la fiche de poste dans la santé et la sécurité au travail.

Que ce soit par le médecin du service de médecine préventive ou par les acteurs de la prévention, la fiche de poste doit être consultée avant toute intervention (étude de poste, étude sur la réorganisation d'un service, étude de plans...).

La fiche de poste : un moyen pour déployer la santé et la sécurité au travail

La fiche de poste est un réel moyen pour intégrer la prévention dès le recrutement et de la faire évoluer tout au long de la carrière.

Les objectifs de la fiche de poste en matière de santé et sécurité au travail:

- impulser une dynamique de prévention dès l'entrée de l'agent dans la collectivité
- permettre la mise en place d'une organisation efficace et efficiente des services de la collectivité.
- intégrer la prise en compte des conditions de travail dès la création du poste de l'agent.
- expliquer à l'agent les risques professionnels auxquels il est exposé.

Le volet santé et sécurité au travail est découpé en plusieurs sous parties :

- Horaires de travail du poste ;
- Relationnel dans le poste de travail ;
- Déplacements liés au poste de travail ;
- Risques liés au poste de travail ;
- Equipements de protection individuelle ;
- Formations requises.

Le domaine de la santé et sécurité au travail a pour objectif principal de promouvoir une politique de prévention dans les collectivités territoriales.

La fiche de poste constitue un outil central de développement d'une politique de prévention efficace et pérenne.

Logo collectivité

Date d'élaboration :

Date de dernière mise à jour :

FICHE DE POSTE

En devenant agent d'une collectivité territoriale, vous êtes soumis à certaines règles spécifiques relevant de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

• Intitulé poste

Métier :

Grade max mini

• Identification agent

Nom :

Prénom :

Grade détenu :

Date entrée dans poste :

Date entrée dans collectivité :

Niveau d'étude de l'agent :

• Positionnement dans la structure

Direction :

Pôle:

Service /équipe :

Lieux de travail :

Environnement social :

- Travail en équipe
- Travail en contact direct avec le public
- Travail en relation direct avec les élus
- Encadrement
- Autres :

• Temps de travail

Temps complet :

oui

non

Heure par semaine :

Travail annualisé:

oui

non

Horaire de travail:

Astreintes :

oui

non

Si oui périodicité :

Aménagement du temps de travail :

• Activités

ACTIVITES PRINCIPALES					
ACTIVITES	%	TACHES	MOYENS (MATERIEL, VEHICULE, PRODUIT...)	CONDITIONS D'EXERCICE	
ACTIVITES SECONDAIRES					
ACTIVITES	PERIODICITE	MOTIF DE L'ATTRIBUTION DE L'ACTIVITE	TACHES	MOYENS (MATERIEL, VEHICULE, PRODUIT...)	CONDITIONS D'EXERCICE

Formations exigées ou souhaitées

• Principaux risques liés au poste

Risques liés aux ambiances de travail:

- thermique
- sonore
- lumineuse
- rayonnements
- poussières (bois, fer...)
- amiante
- fumées
- autres :

Risques liés à des situations de travail :

- postures contraignantes
- charge mentale
- travail sur écran
- travail isolé
- déplacements
- port de charge
- autres :

Risques liés aux équipements de travail :

- utilisation d'une nacelle, d'un échafaudage, ...
- machines dangereuses
- utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage
- risques électriques (interventions sur ou au voisinage)
- risques d'explosions ou d'incendie
- vibrations

Risques liés aux agents chimiques :

- risques d'effets cancérigènes, mutagènes tératogènes
- toxiques
- corrosifs
- irritants
- autres :

Risques liés aux agents biologiques :

- eaux usées
- déchets
- liquides biologiques (sang, urine, salive,...)
- animaux (morsures, griffures,...)
- autres

Risques liés à l'organisation du temps de travail :

- travail de nuit
- travail posté
- travail de garde
- travail d'astreinte
- autres :

• Equipements de Protection Individuelle

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS POUR LE POSTE DE TRAVAIL (*même occasionnellement*)

Non aucun besoin Oui, lesquels

Casque



Masque facial



Tablier de soudeur



Protection auditive



Vêtement de travail



Chaussures ou bottes



Harnais



Gants



Lunette



Masque anti-poussière



Appareil respiratoire individuel



Tenue haute visibilité



• Vaccinations obligatoires et recommandées			• Adaptation du poste à l'agent
BCG	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> recommandée	Temps partiel :% Autre :
DT Polio	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> recommandée	
Coqueluche		<input type="checkbox"/> recommandée	
Grippe		<input type="checkbox"/> recommandée	
Hépatite A	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> recommandée	
Hépatite B	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> recommandée	
Leptospirose		<input type="checkbox"/> recommandée	
Rage		<input type="checkbox"/> recommandée	
Rougeole		<input type="checkbox"/> recommandée	
Typhoïde	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> recommandée	
Varicelle		<input type="checkbox"/> recommandée	

Agent	Chef de service	DGS	Autorité territoriale
Nom : Prénom : Signature :			